nablium, -ī (nablum, naulium) n. : sorte de harpe, d'origine phénicienne; hébr. $n\bar{e}bel$, passé également en gr. νάβλα(ς). Emprunt attesté à partir d'Ovide.

Dérivés : $nabli\bar{o}$, $-\bar{o}nis$ m. : ψάλτης; $nabliz\bar{o}$: ψάλλω (Gloss.).

nacca, -ae m.: -ae appellantur uolgo fullones... quidam aiunt quod omnia fere opera ex lana vóxo dicuntur a Graecis, P. F. 166, 7. Attesté dans Apulée, comme le dérivé naccinus.

Cf. νάκος « toison », νάσσω « fouler », νάκτης. Mot vulgaire, avec géminée expressive; peut-être osco-grec, ou emprunté par l'intermédiaire de l'étrusque, comme un certain nombre de substantifs en -a. Le mot courant de la langue écrite est fullō. Semble sans rapport avec Natta, cognomen des Pinarii, et qu'on trouve dans Hor., S. 1, 6, 124 (οù Porphyrion note Natta pro uolgari et sordido homine posuil), et Perse, 3, 31. A moins que tous deux ne soient des déformations, d'origine différente, de νάκτης (-τᾶς).

naenia : v. nēnia.

naeuus, -I m.: tache sur le corps, envie, verrue. Une forme réduite neus est attestée CGL IV 124, 6; les formes romanes remontent à naeuus et neus, cf. M. L. 5807.

Dérivés: naeuius: qui a des taches; naeuolus, naeuulus (époque impériale). Naeuus représente un ancien gnaiuos, conservé encore comme praenōmen (abrégé en Gn.), Gnaiuos, Gnaeus, Itandis que Naeuius a fourni le nom d'une gēns, d'où Naeuiānus; cf. osq. Gnaivs; Cnaiœs (gén.).

Étymologie inconnue; cf., pour la diphtongue et la structure, laeuus, scaeuus, etc.

nam: conjonction explicative, correspondant pour le sens comme pour l'emploi au gr. γάρ; toutefois, à l'encontre de ce dernier, se place le premier mot de la phrase. Les exemples de nam placé le second mot sont poétiques (Catulle 64, 301; Hor., Vg., e. g. Ae. 3, 379, prohibent nam cetera Parcae | scire) et suspects d'influence grecque.

1º Nam est, comme enim, une particule de sens affirmatif: « en vérité »; cf. Plt., Men. 537, ubi illae armillae sunt quas una dedi? | — Numquam dedisti. — Nam pol hoc unum dedi; et Mi. 1325. Ge sens est ancien, mais rare. Le plus souvent, nam sert à introduire un nouveau développement dans un raisonnément, une confirmation spéciale d'une affirmation générale: Cic., Diu. 2, 1, 3, Magnus locus philosophiaeque proprius a Platone, Aristotele, Theophrasto, totaque Peripateticorum familia tractatus uberrime. Nam quid ego de Consolatione dicam?, où nam correspond à peu près à notre « à ce propos ». En particulier, nam introduit une explication, un com-

plément, une justification, des exemples à l'appui d'une affirmation précédemment exprimée. En ce sens, il équi vaut au fr. « car » : Plt., Ba. 368, pandite alque aprile propere ianuam hanc Orci, opsecro. | Nam equidem haud alter esse duco, quippe qui nemo aduenit.

atter esse auco, queppe que : namque = xal ydo. Le sent est celui de nam renforcé. Namque s'emploie suriou devant voyelle, pour éviter l'élision du monosyllabé u rencontre quelquefois en seconde place (premier exemple dans Varron, évité par Cicéron et César, repris per Tite-Live).

20 - nam enclitique s'ajoute à des pronoms ou à de particules de caractère interrogatif ou indéfini pour en renforcer l'indétermination : quis, quia, ubi, qui, num : quisnam, ubinam, quianam « pourquoi donc utinam qui accompagne un subjonctif de sens optatif A l'époque archaïque, on trouve encore quelques tracs de l'indépendance de nam, e. g. Plt., Epid. 132, perdidisti omnem operam. — Nam qui perdidi?; Bacch. 111 quid tibi ex filio nam, opsecro, aegrest?; Truc. 352, nun tibi nam, amabo, ianua est mordax mea?

Nam, bien qu'usité de tout temps, n'a pas survéou dans les langues romanes; en français, catalan, provençal, il est remplacé par quārē. M. L. 6934; B. W.

Formation du type de tam, quam (v. ce mot), dam, ne se retrouve pas hors du latin. Pour l'élément radical, cf. d'autres mots de type adverbial : ne (particule) nem- (dans nempe), enim, num. Mais le latin n'a pas démonstratif de la famille de v. sl. onŭ « celui-là », etc. à laquelle appartiennent sans doute ces adverbes.

nancior, nanciō: conservés seulement par les grame mairiens; Priscien, GLK II 513, 18, cite un exemple du futur nanciam dans T. Gracchus; Festus, 166, 29 un exemple de nancitor : nancitor in XII (Inc. 1) nactus erit, praehenderit. Item in foedere Latino « pecuniam quis nancitor, habeto »; cf. encore P. F. 347, 5, renancitude significat reprehenderit. Vnde adhuc nos dicimus nancis citur et nactus, i. e. adeptus. Le simple a été remplace par l'inchoatif nanciscor, -eris, nactus (nanctus) sum, nancīscī (cf. apīscor/apiō, pacīscor/pacō) : rencontrer, trouver, obtenir; contracter (une maladie). Ni composés, ni dérivés. Ancien (XII Tables) et classique, mais rarea l'époque impériale, où l'on ne trouve que quelques exemples de nactus. Du reste, le verbe, étant donné son sens, ne s'emploie guère qu'au perfectum, de même qu'en grec la racine n'a fourni que des thèmes d'aoriste et de parfait : ἤνεγκον, ἐνήνοχα. Conservé en logoudo rien. M. L. 5816, nanciscere.

nanciscor, nactus appartient à une racine indo-européenne dont les formes sont aberrantes. L'adjectif en -to-, lat. nactus, ne peut reposer que sur *nok-to-; la forme est donc comparable à celle de got. bi-naúhi if « ξξεστιν ». Comme nancior ne peut s'expliquer par

and par un précent à redoublement, il n'y a d'autre anciente, il n'y a d'autre lication que par un présent à nasale, avec suffixe Hearion 4-/o-, comme dans uinciō; en effet, le latin pondare 30/7, and an analy inflixée. — La développé le type du présent à nasale inflixée. — La développé le type du présente sous la forme *nek'. développe le vyre un present a nasale infixée. — La développe le vyre un present a nasale infixée. — La colle se présente sous la forme *nek'- — avec des sens ratie spécialisée — dans skr. náçati, av. nasaiti « il a partie spécialisée — dans skr. náçati, av. nasaiti « il a partie t, v. sl. nese, lit. nesú « je porte » et en germanitation de l'individual se partie ikini , bi-nah « δεῖ, ἔξεστιν », ga-nah « ἀρχεῖ », ajūie, got. ", ga-nohjan «περισσεύει»; les formes riobs « kανός », ga-nohjan «περισσεύει»; les formes redoublement (avec prothèse grecque) : gr. ἐ-νε-γχrecommend Il y a *n- dans skr. açnóti = av. ašwhich is atteint », arm. hasi « je suis arrivé » (d'où gout (i) arrive »). Tokh. B. enk- et skr. ámçah «part» nonem socialis, non plus que les formes celtiques : ne sont possible present irlandais est de la forme con-iccim « je puis », prize sjarrive, j'atteins », do-icc « il vient », etc., cf. all di-anc « s'échapper »; le prétérit est de la forme gali, de la lorine manac « je suis venu, je suis arrivé », do-tánac « je suis renu , etc. ; l'a de ce prétérit est à rapprocher de celui rend ", nactus; la forme irlandaise concorde avec celle du parfait véd. ānámça « j'ai atteint ». — 11 semble qu'une forme *nok- de la racine, avec la caractéristique du désidératif, ait fourni ob-noxius « enclin à, sujet 1) (v. ce mot); pour le sens, cf. gr. ποδ-ηνεκής, δι-ηνεxk. Ce mot a subi l'influence de noxa.

nānus, -I m. (nannus), nāna, -ae f.: nain, naine. Emprunt au gr. νἄνος, νάνος (le mot latin est pūmilio, cf. Gell. 19, 13, 2). Nānus apparaît pour la première fois dans Varr., L. L. 5, 119, où il désigne un vase grofesque, sans doute en forme de nain: uas aquarium uocant futim... quo postea accessit nanus (magnus cod. = nāgnus, nannus) cum Graeco nomine, et cum Latino amine Graeca figura barbatus; cf. P. F. 185, 8, nanum Graeci uas aquarium dicunt humilem et concauum, quod uolgo uocant situlum barbatum, unde nani pumiliones appellantur. — Nānus passait pour vulgaire; il se dissit aussi des chevaux et mulets nains; cf. Gell., l. l. Panroman, sauf roumain. M. L. 5819. Itl. nan.

naphtha(s), -ae f.: naphte. Mot étranger: ita appellatur circa Babylonem et in Austacenis Parthiae profluens biuminis liquidi moda (Plin. 2, 235), venu par le gr. γάφθα(ς).

napurae, -ārum 1.?: cordes; liens de paille. Terme de l'ancien rituel conservé par Festus, 168, 26, « naputas nectito », cum dixit pontifex, funiculi ex stramentis funt, et 160, 16, « pontifex minor ex stramentis napuras nectito », i. e. funiculos facito, quibus sues adnectantur. Sans autre exemple.

On rapproche v. h. a. snuaba « bandelette » et v. sl. mopà « δεσμή ». Le mot aurait été conservé par suite de son usage religieux. Sur l'hypothèse d'une origine étrusque, v. F. Muller, Mnemosyne, 47, 1913, p. 120, et Goldmann, Beitr. z. Lehre v. idg. Charakter d. etr. Spr., II, 60 sqq.; Bertoldi, Quest. di metodo, 232, 232.

nāpus, -ī m. : navet (Col., Plin.). Panroman. M. L. 5821; B. W. s. u.; germanique : v. angl. næp.

Dérivés: nāpīna f.: champ de navets, M. L. 5820 a; nāpīcium « sorte de rave ». Composé: nāpocaulis, Isid. 17, 10, 9 (cf. rauacaulis, Gloss.).

Le rapprochement proposé avec gr. νᾶπυ « mou-

tarde », autre forme de σίναπι, -πυ, ne satisfait pas pour le sens. Mot méditerranéen, d'origine obscure. Rappelle rāpum, de sens voisin.

 $n\ddot{a}r:$ — Sabini lingua sua dicunt sulpur, Serv. auct. Ae. 7, 517. Nom d'un fleuve sabin aux eaux sulfureuses; cf. ombr. naharcom « Narcum ». Origine inconnue; sans doute mot prélatin, comme $sul_p(h)ur$.

nardus, -I m. (nardum n.) : nard, essence de nard. Emprunt ancien (Plaute) au gr. νάρδος, lui-même emprunté au phénicien, qui le tenait du sanskrit.

Dérivés et composés : nardinus (= νάρδινος); nardi-fer, -folium; nardocelticum.

Le mot a pénétré dans les langues romanes et germaniques par la langue de l'Église.

nārēs, -ium f.: narines, ouvertures du nez, et par suite « nez, flair ». Désigne aussi les orifices d'un canal, etc. Le singulier, génitif nāris, ne se rencontre qu'à l'époque impériale, avec le sens de « nez », nāsus; on n'a pas de nominatif. L'accusatif nārem et l'ablatif nāre (Pers. 1, 33) ne peuvent donc servir à prouver l'existence d'un thème consonantique *nās-; les manuscrits d'Horace ont l'accusatif pluriel nārīs, qui, comme le génitif nārium, indique un thème en -i-: *nāsi-s; sans doute allongement d'un ancien mot racine *nās-. Ancien (Enn., Cat.); panroman. M. L. 5826; B. W. s. u.

Dérivés et composés : nārōsus, grandes nares habens, CGL II 588, 1 (formation populaire), et nārinōsus ; nāriputēns (Anth.); nāricornus. Une forme nāricēs (de nārīx) est dans les Gloss. Cf. aussi M. L. 5824, narīca, narīcae; 5825, *narīcula; 5825 a, *narīna.

La forme latine concorde avec lit. nósis (féminin) « nez », v. pruss. nozy « nez ». Un mot radical *nās- est attesté par le duel véd. $nds\bar{a}=$ av. nanha; cf. l'accusatif singulier v. pers. nāham « nez ». Une forme à ă serait indiquée par le génitif duel véd. nasóh; l'alternance \bar{a}/\check{a} n'est pas normale; mais il s'agit d'un nom de partie du corps, de type « populaire », ce que confirme nāssus (v. ce mot). Formes dérivées à brève radicale : v. isl. nasar (pluriel) « nez » avec singulier, peut-être secondaire, nos, v. h. a. nasa; en slave, thème en -o-: nosŭ « nez ». Cette forme est à rapprocher de lat. nāssus (nāsus), dont le vocalisme radical est autre : s du slave est ambigu et peut reposer sur -ss- aussi bien que sur -s- simple. L'arm. unčk' (génitif datif ənčac) « nez » ne se laisse pas rapprocher, et il ne ressemble même pas à gr. ρίς, ρινός.

nārīta, -ae f.: emprunt au gr. νηρίτης (ou plutôt à la forme dorienne correspondante), employé par Plaute, glose genus piscis minuti (F. 166, 25; P. F. 167, 10) et conservé dans certains dialectes italiens de l'Adriatique. M. L. 5827. Les gloses ont narria.

Il n'y a pas à douter de l'emprunt; narita est le texte de Festus, narica une graphie fautive de l'Epitomé de Paul.

narro : v. gnārus. M. L. 5829.

născor, -eris, nătus sum, născi (le participe futur *nătūrus n'est pas attesté et a été remplacé par nascitūrus, sans doute formé d'après moritūrus); ancien *gnāscor; le g initial est encore conservé dans les formes substantivées du participe : gnātus, gnātu, et dans

agnātus, prognātus: naître, être mis au monde. Se dit des êtres vivants, des plantes et, par extension, des choses abstraites et inanimées. Nāscentia (comme gignentia) désigne « ce qui naît du sol », les plantes. Attesté de tout temps. Panroman. M. L. 5832, nascère.

Formes nominales et dérivés : nātus : né. Suivi d'un nom de nombre accompagnant un nom à l'accusatif annus, dies, hora, mensis, il signifie « âgé de », decem annōs nātus (cf. l'emploi de gr. γεγονώς). Suivi du datif ou de l'accusatif avec ad, il a le sens de « né pour, désigné naturellement pour ». Substantivés, nātus, nāta désignent le fils, la fille, nātī « les enfants », par opposition à parentes : caritas quae est inter natos est inter parentes, Cic., Lael. 8, 27, et prennent souvent une valeur affective, notamment au vocatif gnāte mī « enfant né de moi » et, par conséquent, qui m'est particulièrement cher; et avec une épithète qui souligne ce caractère : cārus, dulcis. En outre, un diminutif nātula (cf. puella) apparaît dans les inscriptions à basse époque. Nātus, nāta, fréquents dans Plaute et dans la poésie, sont bannis de la prose classique en raison de cette valeur affective. Filius, au contraire, est le terme général et neutre. Cf. Marouzeau, R. Phil. 47, 69 sqq. Conservé en roman avec des sens dérivés. M. L. 5851.

Composé privatif: innātus, traduisant chez les Pères de l'Église ἀγενής, ἀγέννητος; cf. ingenitus.

Composé artificiel : $(g)naticidium = \tau$ exνοκτονία (Gloss.).

nātus, -ūs m.: naissance. Usité seulement à l'ablatif, dans le sens de « âge », homo māior, minor nātū, etc.; nātālis : de la naissance, natal (n. diēs). A l'époque impériale, nātālēs, -ium : naissance, race, origine. Conservé dans les langues romanes avec le sens spécial de « jour de la naissance du Christ, Noël », M. L. 5845; cf. aussi nātālia, ibid. 5844. Dérivé : nātālīcius, d'où nātālīcium n. « présent pour l'anniversaire »; nātālīcia (cēna) f. Gonservé en celtique : irl. notlaic, britt. nadolyg.

nātīuus: 1º né, qui a eu une naissance, un commencement (cf. γεννητός): Anaximandri opinio est natiuos est deos, Cic., N. D. 1, 10, 25; 2º inné, naturel, naif (par opposition à « artificiel »), natif, M. L. 5849; nātīuitās (latin impérial, Dig., latin ecclésiastique), M. L. 5848 b. Cf. abortīuus, gene-, īnsi-tīuus.

nātiō : sens premier « naissance »; personnifiée et divinisée : Natio quoque putanda est quae, quia partus matronarum tueatur, a nascentibus Natio nominata est. Cic., N. D. 3, 18, 47. Dans la langue rustique, le mot a pris un sens concret et désigne la naissance des petits d'un animal, c'est-à-dire la « portée »; cf. Varr., R. R. 2, 6, 4, et P. F. 165, 4, in pecoribus quoque bonus prouentus feturae bona natio dicitur, et sans doute CIL I² 60 (Préneste), Orceuia Numeri nationu (= nationis) cratia Fortuna (datif)... donom dedi; cf. aussi nătio dentium (Cael. Aur.). Ce sens explique qu'il ait pu prendre celui d'ensemble d' « individus nés en même temps ou dans le même lieu, nation » : natio, genus hominum qui non aliunde uenerunt, sed ibi(dem) nati sunt, P. F. 165, 3. Nātiō est devenu ainsi proche de gens, auguel il est souvent joint; cf. Cic., Font. 11, 25; N. D. 3, 39, 93; Imp. Pomp. 11, 31, etc. Nationes, dans la langue de l'Église, a servi, comme gentes, à traduire

τὰ ἔθνη « les nations païennes », par opposition peuple de Dieu. M. L. 5848 a. Dérivés : nationatus, ūs (Inscr.).

Not. Tiron.); nationaius, -us (tieser.).

nātūra: 1º action de faire naître, naissance, nation pater (sens rare et archaīque); 2º nature, caractère na turel (sens propre et figuré), par suite: ordre naturel (sens propre et figuré), par suite: ordre naturel des choses, nātūra rērum, traduisant φόσις; 3º élément substance (terme philosophique correspondant aussi substance (terme philosophique correspondant aussi rātia, -ium). Dérivé: nātūrālis (et nātūrābiis dans App lée); d'où, à basse époque, nātūrāliter, nātūrālitās, un nātūrīficātus (Tert.), fait d'après φυσιοποιέω de Clement d'Alexandrie; innātūrālis (cf. le grec tardif decence). — Le substantif nātūra a le même vocalisme qua nātus; cf. stātūra, stātus, en face de stātum, stātūru. Ird. nāduir.

Iri. naaur.

Du radical nāsc- dérivent: nāscentia f. (Vitr.) « naiscence », qui en bas latin a pris le sens de « tumeur naiscente, excroissance », cf. ἐκ-, πρόσ-φυσις, Μ. Ι. 5831, nāscibilis (Tert.) et innāscibilis (id.), calques de γονητός et ἀγέννητος.

Composés : agnāscor (de adg-) : naître à côté ou après agnātus, -a : agnat, parent du côté paternel ; et enfant posthume ; agnātiō, termes de la langue du droit.

cognātus = συγγενής « parent par le sang » (par opposition à affinis « parent par alliance »). Sur la difference entre agnātus et cognātus, cf. Paul., Dig. 38, 10, 10, 2, cognati sunt et quos agnatos Lex XII Tabularum appellat, sed hi sunt per patrem cognati ex eadem familia; qui autem per feminas coniunguntur, cognati tantum nominantur, M. L. 2029; cognātiō. Sens tardif: « beaufrère ». Cf. Thes. s. u.

prōgnātus: né de, issu de, descendant de (archaique et poétique, terme noble); prōgnātiō (tardif). Cf. prōciō, renāscor (classique, usuel), d'où renāscibilitās (= ἐκεγέννησις, latin ecclésiastique); regnātus.

dēnāscor (= dēpereō, dēcrēscō), rare (Varr., Cass Hém.); ēnāscor (depuis Varr., rare), cf. exorior; innāscor, surtout fréquent au participe innātus; internāscor (rare, époque impériale); obrātus (č. A., T.-L. 23, 19, 11); sub- (Ov.); supernātus (Cels., Plin.); antenātus (cl. M. L. 497), où peut-être les deux éléments sont seulement juxtaposés. Cf. aussi praegnās.

Un hybride *neonātus est supposé par certains mots romans appartenant à la langue des pêcheurs, où ils désignent le « frai » et le « fretin ». V. M. L. 5888.

Pour l'étymologie, v. gignō.

nassa, -ae (naxa) f.: nasse; est piscatorii uasi genus, quo cum intrauit piscis, extre non potest, F. 168, 23. Ancien, technique. Panroman, sauf roumain. M. L.

On a pensé à un rapport avec le groupe de necto; v., sous ce mot, des formes celtiques à radical nad.

nassiterna, -ae f.: sorte d'arrosoir; -a est genus udis aquarit ansati et patentis, quale est quo equi perfundi solent, F. 168, 15. Mot archaïque (Plt., Cat.); les gloses ont aussi les graphies nasiterna, nasiturna.

Dérivé : nassiternātus.

Peut-être dérivé de nās(s)us; cf. dans Juv. 5, 47, calix nasorum quattuor « un vase à quatre becs ». Toutefois, un rapport avec nassa peut être également supposé. En tout cas, terme suspect d'être emprunté. Pour

finale (étrusque?), cf. cisterna, etc.; Ernout, Philole fica, I, p. 29 sqq.

nstartium (-cium), -ī n.: nasitort, cresson alenois; nstartium (-cium), -ī n.: nasitort, cresson alenois; non accepit a narium tormento, Plin. 19, 155, d'après non accepit a narium tormento, Plin. 19, 155, d'après var., Men. 384; cf. Moretum, v. 83 quaeque trahunt var., valtus nasturtia (var. -cia) morsu. Étymologie pociultus nasturtia (var. -cia) morsu. Étymologie populsire? Usuel en roman. M. L. 5841.

nāsus, -ī (ancien nāssus avec géminée expressive, pagus, Mer. 310) m. et nāsum n., cf. Non. 215, 2: Plu, mon. 215, 2: 10162; 9e nez en tant qu'organe de l'odorat, flair (soutent dans un sens satirique); 3° bec (d'un vase, cf. reit dans un sons sannyan, o une (d'un vase, cf. murio). Ancien, usuel, panroman. M. L. 5842. Sur les murio, des différentes parties du nez : columna, la «ligne»; noms us a light »; pinnulae, les « ailes », v. Isid. 15, 1, 48. nerivés et composés : nāsō, -ōnis : au long nez : asica (et nāsica, cf. M. L. 5833, 5834) « aduncus nāsus, curuo nāso », formations populaires, toutes deux insitées comme surnoms, comme Seneca (cf. Vendryes, MSL 22, 101); nāsūtus (familier) « au long enez » et « qui a du flair » (comme un thème en -u-*nāsu- n'est attesté nulle part, -ūtus doit être analogique; cf. cornūtus, etc.), M. L. 5843; nāsāle, ornamentum equorum, CGL Scal. V 605, 53; nāsātor: runeissator (Gl.); dēnāsō, -ās (Plt.). Cf. encore Nāsidius Nāsidienus (osq. Naseni « Nāsenniī ») et nassiterna. Certaines formes romanes supposent *nasicare, *nasiure. *nasīcula, *pūtināsius; cf. M. L. s. u. V. nārēs. Dérivation en -o/e- d'un ancien nom radical.

*natinor, -āris (quantité de l'a inconnue; l'ī est sans doute long, comme dans festīnō, bouīnor): natinatio diebatur negotiatio et natinatores ex eo seditiosa negotia grentes. M. Cato (Inc. 31) « ... tumultu Macedoniae, firuriam, Samnites, Lucanos inter se natinari atque factiones esse», F. 166, 2. Non attesté en dehors de ce nassage. Les gloses ont aussi natina « discordia ».

nătio : v. nāscor.

natis, -is; natēs, -ium (singulier rare, mais dans Hor, S. 1, 8, 46; cf. clūnēs) f.: fesse(s); croupion. Ancien (Plt., Enn.), populaire ou technique. Se dit de Phomme et des animaux. Un dérivé natica est dans les gloses, CGL II 425, 63; cf. aussi IV 260, 39, natis et he nates, naticae latinum non est; l'existence en est aussi attestée dans Ambroise et Soranus, cf. Svennung, Untersuch. z. Pallad., 273, et confirmée par les langues romanes, cf. M. L. 5848 (panroman, sauf roumain), mais éliminé par fesse en français; v. B. W. s. u. Irl. ndt. Composé tardif: internatium.

On rapproche gr. νῶτος, νῶτον « dos ». Il y aurait alternance vocalique, du type de cōs: catus. H. Peterson, IF 34, 225, rapproche, du reste, skr. nitambah (esses »; mais la formation n'est pas claire et le fait que nitambah signifie aussi « penchant d'une montagne » n'est pas en faveur du rapprochement (cf. toutelois, le double sens de « croupe » en français).

nătō : v. nō.

nătrix, -ĭeis f. (m. dans Luc, 9, 270; pour la quantité, cf. l'hexamètre de Lucilius, Sat. II 21, cité par Non. 66, 27, si natibus nătricem (= pēnem? Cf. gr. δφις dans ce sens) impressit crassam et capitatam; Lucain

scande nātrix comme Lucrèce pātribus; l'ī rappelle celui de fornix, -īcis): 1º serpent [d'eau]; peau d'anguille qui servait à fouetter les enfants; 2º Tcoquesigrue (Plín. 27, 107). Non roman.

Mot occidental. Cf. gall. neidr (de *natrī) et irl. nathir (génitif nathrach; féminin) « serpent » et v. isl. nadr « serpent » avec un féminin nadra; got. nadre (génitif pluriel) « ¿χίδνων ». L'a de ces mots représente un ancien » alternant avec un ē; cf. v. sax. nādra, v. h. a. nātara, nātra « serpent ». Ce vocalisme exclut un rapport originel avec le groupe de nāre. Mais la spécialisation de sens que présente le latin peut provenir d'une association avec natāre par étymologie populaire. Cf. anguis et serpēns pour le nom du « serpent ».

natta : v. matta et nacca.

nātūra : v. nāscor.

naucus ou naucum, -I (nominatif non attesté): génitif et ablatif seuls employés dans les expressions de la langue familière nön naucī (esse, habēre, facere), qui équivaut à nihilī, floccī et naucō dūcere (Naevius). Rare, non attesté après Cicéron. Non roman. Le sens précis du mot est inconnu; v. André, Lex., s. u. On lit dans Festus, 166, 11, naucum ait Ateius Philologus poni pro nugis; Cincius quod oleae nucisque intus sit; Aelius Stilo omnium rerum putamen, Glossematorum autem scriptores fabue grani quod haereat in fabulo. Quidam ex Graeco, quod sit val xal oʻxl, leuem hominem significari. Quidam nucis iugulandis (l. iuglandis), quam Verrius iugulandam uocat, medium uelut dissepimentum. Cf. Thes. Gloss. emend., s. u. Serait, comme hīlum, un terme emprunté à la langue rustique.

Pas d'étymologie connue.

nāuis, -is f. (ac. $n\bar{a}uim$ et $n\bar{a}uem$, abl. $n\bar{a}u\bar{i}$ et $n\bar{a}ue$; sur l'existence d'une forme monosyllabique $n\bar{a}u(i)s$ dans Ennius et Plaute, v. Lindsay, Early lat. Verse, p. 142): navire, vaisseau. Terme générique. Ancien (Columna Rostr., Liv. Andr.), usuel. Le sens, tardif, de « nef » d'une église semble dû à l'influence de $v\alpha\delta\varsigma$ « temple ». M. L. 5820; B. W. nef.

Dérivés et composés : nāuālis : naval ; d'où nāuāle, -is et nāuālia, -ium n. : arsenal, chantier maritime = τὰ νεώρια. Le fr. navire remonte à *nāuilium (d'après le type concilium?), v. B. W. s. u.

nāuia, -ae f.: doublet populaire de nāuis: 1º conservé avec le sens de « vaisseau » dans le nom du jeu aut caput (capita, caputa) aut nauiam correspondant à notre « pile ou face »; 2º panier de vendangeur en forme de vaisseau, cf. F. 168, 30, et P. F. 169, 9.

nāuicula (naucula), nāuicella (naucella) f. : barque; nāu(i)culor, -āris (Mart.).

nāuiculārius (-ris): concernant le commerce maritime ou l'armateur; subst. nāu(i)culārius, nauclārius m. « armateur », nāuiculāria f. « métier d'armateur ». Nauclārius est sans doute une forme latinisée de ναύ-κληρος et munie du suffixe -ārius. Sans rapport avec nāuiculā; l'épenthèse de l'u est la même que dans Herculēs.

nāuigō, -ās : naviguer (cf. rēmigō, lītigō, etc.) et ses dérivés nāuigium, -giolum; nāuigātor, -tiō, nāuigābilis et innāuigābilis, cf. πλευστικός et ἄπλευστος;

nāuigiārius, CIL XIV 4144; ad-, ē-, in-, prae-, praeter-, re-, sub-, trāns-nāuigō: pernāuigātus.

nāuiger, nāuiuorus (poétique).

*naunreda

Nāuisaluia (dea); naufragus et ses dérivés, naufragium, naufragare, etc., latinisé en naufragus (Vg., Ov.): calques du gr. ναυαγός, -γέω; naustibulum, -ī n : uocabant antiqui uas aluei simile uidelicet a nauis similitudine. F. 168, 27; cf. uestibulum.

Emprunts directs au grec : nauta, -ae m. : matelot, de ναύτης. Latinisé en nauita sous l'influence de nauis (cf. Plt., Men. 226 et Mi. 1430); nauticus; nautālis (Aus.); nautea, nausia, -ae f. (= ναυτία, ναύσια): mal de mer, vomissement.

Dérivés : nauseō, -ās (= ναυσιάω); nauseābilis, nauseātor, nauseābundus; nauseola, nauseōsus; nausietās (Orib.). Cf. aussi nauarchus (nauchus, Gl.), nauclērus naumachia naupēgus naulum (= vaūlov). naunlius, nauticārius, nautilus, etc. C'est aux Grecs que les Latins ont emprunté la plupart des termes de navigation, comme c'est d'eux (et sans doute des Étrusques) qu'ils ont appris la navigation elle-même.

Les langues romanes ont conservé nauis, panroman, M. I. 5863, et les diminutifs *nauïca (nauca, naucus), M. L. 5859; nauicella, 5860; nauicula, 5860 a; nauigare, 5861; nauigium, 5862; naufragare, 5854; nausea, 5857 (v. B. W. noise); nauclērus, 5852; naulum, 5855 (v. B. W. inautonnier). Le germanique a : m. h. a. nawe « Naue ». de nāue(m).

Ancien thème radical comportant ā constamment (les formes à -au- résultent d'abrègements secondaires) : skr. nauh (acc. navam), gr. ναῦς (gén. νεώς de νηός, ancien *ναFoς; acc. hom. νηα). En latin, le mot est passé aux thèmes en -i- comme beaucoup d'autres thèmes consonantiques (cf. canis, iuuenis, et même bouis. Iouis à côte de bos. Zeoc, etc.). Il se retrouve aussi en celtique : irl. nau (gén. noe), en germanique : v. isl. nór « bateau », nau-st « endroit où l'on met un bateau », en arménien : naw, gén. dat. loc. nawi, instr. nawaw. L'accusatif lat. nauem peut, du reste, reposer sur *nāwm (cf. canis, canem).

*naupreda (-pri-), -ae f. : lamproie (Polem. Silv.. Anthim.). Gaulois?

*nauscit : cum granum fabae se aperit nascendi gratia, auod sit non dissimile nauis formae, Fest. 170, 21. Sans autre exemple et inexpliqué. Ni le rapprochement avec naucum, ni celui avec nauis qu'indique Festus ne satisfait.

nauta : v. nāuis.

nāuus. -a. -um (ancien gnāuus) : industrieux, diligent, actif.

Dérivés et composés : nāuō, -ās : accomplir avec zèle: n. operam « donner tous ses soins à »: nāuē. forme ancienne remplacée par nauiter, et nauanter (Cassiod.) : avec zèle, d'où « d'une manière accomplie »; nāuitās : zèle; nāuities (Gloss.); ignāuus : paresseux, lâche ; ignāuia, que Commodien emploie avec le sens de « ignorance » d'après ignārus; ignāuō, -ās (Acc.); ignāuēscō (Tert.).

Formes anciennes (Enn., Plt.) et classiques, mais assez rares; peu employées à l'époque impériale et non représentées dans les langues romanes.

Doit représenter *gnōwos; cf. gall. go-gnam « activités actif », et, avec vocalisme ē, v. h. a. ir-chnāan « recon actif », et, avec vocausmo , v. isl. kndr « qui s'entend naître » (all. mod. erkennen), v. isl. kndr « qui s'entend à, brave ». Pour le sens, ... racine doit être celle de (g)nōscō, non celle de gigue. cf., pour le sens, le développement germanique de luis v. isl. kænn « éprouvé », v. h. a. kuoni « brave ; (g)nōscō et gnārus.

1º ně : forme brève de la négation, qui n'existe par isolément (v. ci-dessous sous nē) et qui a été renforce de diverses manières pour acquérir une valeur plus expressive, cf. ne-c (différent de neque, nec « et ne pas nei nī, ne-g-, nōn, etc.; subsiste encore dans d'ancient juxtaposés dont les termes sont devenus inséparables juxtaposes aunt 165 ecamo, něfarius, něfastus, neparcunis nepus glosė non purus, nequeō (?), nolo, neuis, neuoli the pus group $no(u)ol\bar{o} > n\bar{o}l\bar{o}$, ne-uter, ne-utiquan, nimis de *ne-mis (?), nisi de *ne-sei avec assimilation de l'è à l'i suivant; cf. semel et similis. Ne est égale. ment. quoique la quantité ne soit plus discernable, dans nesciō, dans nefrēns (v. nefrendēs); dans les formes contractés nēmō de *ne hemō, nōn (cf. plus bas), nūllus numquam, nusquam, etc.; en fin de mot dans quin de *qui-ne, et sans doute dans sin.

La prose archaïque présente certains emplois de na pour lesquels il est impossible de décider si l'on a affaire à nẽ ou à nẽ, par exemple dans le SG. Bac., dum ne minus senator[i]bus C adesent; ne minus trinum noun dinum; dans la Sent. Minuciorum, l. 31, dum ne alium intro mitat nisi; l. 41, dum ne ampliorem | modum pratorum habeant. Toutefois, dans cette inscription, étant donné que ne est remplacé par nei, nī (par exemple 1. 6. is ager uectigal nei siet; 1. 30, ni quis posideto. 1. 32, is eum agrum nei habeto niue fruimino; 1. 34, ni quis prohibeto, niue qui uim facito, neiue prohibeto quo minus; 1. 36, uectigal inuitei dare nei debento: 1. 40 niquis sicet niue pascat niue fruatur), il est probable que ne est bref. Il le serait donc encore dans Varr. R R. 2, 4, 21, castrantur uerres commodissime anniculi utique ne minores quam semestres.

Në subsiste aussi dans la forme composée neque et ne... pas », formée de ne + que, qui alterne avec nec dans les mêmes conditions que atque avec ac. Neque, nec est panroman, M. L. 5868; B. W. ni. Ne est de meuré encore dans les groupes ne inde (?), cf. M. L. 5882 (étymologie douteuse, cf. B. W. sous néant, expliqué par *nec entem), et ne ips' ūnus, 5883, à côté de neque unus, 5896. Il n'y a pas de groupe *něue « ou ne pas », en regard de neque « et ne pas »; il n'y a que nēue (neu). - Forme réduite in-. V. ce mot.

2º nē : forme de la négation à vovelle longue, correspondant à osq. ni (avec i issu de ē fermé). N'avait pas de valeur subordonnante à l'origine, comme le prouve encore nē... guidem « non pas... même », nēquam, nēquā quam « d'aucune manière », nequiquam « sans nul résultat, en vain » et aussi « sans raison » et la forme *nēmīca que supposent certains dérivés romans, M. L. 58857 nēue, qui anciennement pouvait s'employer là où la prose classique aurait employé neque (cf., inversement) l'emploi de neque pour neue dans Cic., Att. 12, 22, 3 habe tuum negotium nec ... existima), ut ne (cf. gr. u.

Ennius ap. Cic., de Or. 1, 45, 199, quos ego one Binnius ar. 1. 1, 45, 199, quos ego ope propries pro incertis certos... | dimitto, ut ne res temere tracare probides, dont les deux termes peuvent être séparare. Verr 2. 4. 63. 8 140 ... Gic., Verr. 2, 4, 63, § 140, ut causae communi salu-ne dum, dummodo nē.

Dans la répartition que la langue a faite de nē, nī, Dans la levet établi de réserver nē pour l'expression d'une défense, d'un souhait, d'une éventualité, d'une d'une restriction, etc., et nē est devenu la concession, accompagnant l'impératif et le subjonctif, pégation accompagnant l'impératif et le subjonctif, negation et le subjonctif, comparable pour le sens au gr. μή (qui n'a pas de correspondant en latin non plus que dans les autres langues jado-européennes qui vont du slave à l'italo-celtique); ηραυ-επιτε et nē fācias, nē fēcerīs. La locution ut nē sest réduite à nē, qui est devenu ainsi une véritable conjonction de subordination, opposée à ut et employée dons la sens de « pour que... ne... pas, de peur que... De là l'usage de ne après les verbes marquant la orginte ou une interdiction, un empêchement. timeō. interdicō, impediō, caueō, etc.

nec : négation, qu'il ne faut pas confondre avec la forme réduite de neque. Surtout employée à l'époque archaïque; cf. Lex XII Tab. 5, 4, si intestato moritur mi suus heres nec escit; 5, 5, si agnatus nec escit: et 5. 1: 8, 16; Gaton, Agr. 141, 4, Mars pater si quid tibi... nec satisfactum est; se trouve encore dans Plaute. Naevins (cf. Fest. 158, 27) et jusque dans Catulle, 64, 83, funera nec funera = gr. τάφοι ἄταφοι, et Virgile, quod nec uertat bene, B. 9, 6, dans une formule traditionnelle de malédiction. A disparu, par suite, sans doute, de l'homonymie avec nec (doublet de neque), et ne s'est conservé que dans la formule juridique, res nec mancipi, at dans les anciens juxtaposés necopinans, necopinus, necullus, Plt., Tri. 282, necumquem « ne umquam quemquam », P. F. 161, 1, et peut-être dans nequeo (v. queo). Les langues romanes ont aussi des représentants de něc ūnus, neque ūnus « aucun ». M. L. 5875, 5896: B. W. sous personne.

En ombrien, c'est une forme de *nei élargie par -p = lat. -que qui équivaut à la fois à lat. non et à lat. nē : sue neip portust « sī nec portārit », T. E. 7 b. 3.

4º neg- : forme renforcée de ne, qu'on a dans negō. negotium (v. ces mots). On pourrait penser à une particule -ge (cf. gr. ys) ; cf. le même procédé dans lit. negu ene pas ». Mais pour neglego, étant donné le doublet neclego, on se demande si le g n'est pas dû a une sonorisation, nec et neg- représentant un ancien *ne-k (ne-g).

50 nI, ancien nei : négation formée de $n\bar{e}+i$, même particule épideictique qu'on trouve dans le démonstratil, haec de *ha-i-ce, cf. oox et ooxí, osq. nei « non ». Le sens ancien est « ne... pas » sans valeur subordonnante, conservé encore dans nīmīrum, ancienne phrase nominale, « il n'est pas étonnant », demeurée comme adverbe, et quidnī « pourquoi non? »; ou avec valeur subordonnante, équivalant à nē, e. g. CIL I2 591, eisque curarent... neiue ustrinae... niue foci ustrinaeue caussa serent, niue stercus... fecisse coniecisseue uelii; SC. Bac. la 581, neiguis eorum Bacanal habuise uelet, en face de sacerdos nequis uir eset (noter ici l'alternance de la forme renforcée nei en tête de la phrase et de la forme

réduite $n\bar{e}$ en position enclitique). Mais $n\bar{i}$ a de bonne heure été réservé aux phrases conditionnelles, ainsi Lex XII Tab. 1, 1, si in ius uocat, ito; ni it, antestamino; 8, 2, si membrum rupsit, ni cum eo pacit, talio esto. On voit ainsi nī s'opposer à sī, avec lequel il formait couple, et il est vraisemblable que sī a joué un rôle dans l'évolution du sens de nei vers la valeur de « si... ne... pas ». Nī est ainsi devenu synonyme de nisi, avec lequel il alterne indifféremment dans l'ancienne langue, e. g. Plt., Cap. 805, mira edepol sunt, ni hic in uentrem sumpsit confidentiam; et Poe. 839, omnia edepol mira sunt, nisi erus hunc heredem facit. Dans cet emploi, nī a été éliminé au profit de nisi, forme plus pleine et qui en hiatus ne prétait pas à équivoque. César ignore nī; Cicéron l'emploie surtout dans des formules toutes faites ou dans les lettres familières : ni ita se res habet, haberet; quod ni ita sit, accideret, cf. Verr. II 4, 25, 55; et pro Caec. 23, 65, tum illud quod dicitur siue niue arrident; Fam. 7, 13, 1, moriar ni puto. La conjonction a été reprise à l'époque impériale, par affectation d'archaïsme, surtout chez les poètes; mais la langue parlée l'ignorait et elle n'a pas passé dans les langues

En indo-européen, *ne était la négation de phrase, alternant avec la forme à vocalisme zéro *n- au premier terme de composés (v. lat. in-). Ce *ne est clairement demeuré dans skr. ná, v. sl. ne, lit. ne, got. ni, irl. ni. Les formes latines telles que ne-uter montrent qu'il avait subsisté en italique; l'osque a aussi ne pon « nisi cum ». Du reste, le latin l'a gardé dans ne-que = osq. ne-p, ne-p et got. ni-h. — L'i de lat. nisi résulte d'une altération phonétique.

A côté de *ne, il y avait une forme à ē : véd. nd, got. ne « non » et « ne pas ». En italique, où, comme dans toutes les langues occidentales, il n'y a pas trace de la négation prohibitive *mē (skr. má, arm. mi, gr. μή), nē a exprimé la prohibition : lat. nē; l'osque a de même ni issu de *nē pour la prohibition, à côté de ne- dans ne p(h) im « ne quem », nep « neu ». En latin, l'allongement régulier de la voyelle des monosyllabes autonomes suffirait, du reste, à rendre compte de la longue de ne qui, à la différence de ne, ne se lie pas à un mot suivant

Dans plusieurs langues, *ne a été, pour autant qu'il ne se liait pas à un mot suivant, élargi, parce que la forme était trop brève et pas assez expressive. On a ainsi véd. nét, ned, gâth. noit, naedā (naečiš « personne »), v. perse naiy, v. sl. ni (notamment dans ni-kuto « personne », ni-či, ni-čito « rien »), lit. neī « non plus, pas du tout » et « ni » (et në-kas « personne »), v. isl. ni « non », v. h. a. $n\bar{\imath}$ « ne pas » (emphatique). L'italique a des formes correspondantes : lat. nī; osq. nei « non », ne « nē » et « nisi », et l'on a neip (dans des phrases conditionnelles), neip; ombr. neip, neip « non » et « neue », « neque ». — En grec et en arménien, *ne a même été remplacé par d'autres mots (v. aussi lat. haud). Le latin a formé un groupe plus expressif encore que tous ceux-ci: *ne-oinom (v. non); pour le type, cf. gr. οὐδέν (gr. mod. δèν), et le plus ancien οὐδαμός, ainsi que v. h. a. nein, etc. — Le hittite a natta.

-ne : particule interrogative postposée au mot sur lequel porte l'interrogation et qui est le plus souvent (mais non obligatoirement) en tête de la phrase. Peut être réduite à -n; ain, audin, uiden (avec abrègement iambique). Ne est la particule la plus fréquente et suppose généralement une réponse affirmative. On explique parfois ce -ne comme étant la négation ne employée dans une construction inversée marquant l'interrogation, avec le même sens que le fr. ne... pas dans « ne cois-tu pas? ». Mais ni num, ni an n'appartiennent au groupe de la négation; il y a d'autres hypothèses possibles pour expliquer -ne. Il y a des particules à n-initial qui n'ont rien de commun avec la négation, ainsi skr. ná « comme », lit. ne « comme », v. sl. ne-go « que », etc., et russe no, v. sl. nŭ « mais », etc. Dans l'Avesta, il y a une particule enclitique -na. D'autre part, -ně s'emploie dans la langue familière avec valeur affirmative (cf. nam), par exemple Plt., Mi. 309, hocine si miles sciat; cf. Lindsay, Synt. of Plaut., p. 101; J. B. Hofmann, Lat. Umgangsspr., 49-50; v. aussi Stolz-Hofmann, Lat. Gramm.5, p. 648. Cf., du reste, le ne affirmatif.

Ne s'ajoute à non pour former nonne « n'est-il pas vrai que » (cf. gr. ἄρά γε οὐ), qui implique toujours une réponse positive; necne, usité dans le second membre d'une interrogation double, généralement dans une phrase de style indirect. Nonne est déjà dans Plaute, cf. Lindsay, Synt. of Plaut., p. 104 et 129, mais seulement devant voyelle; cf. Lodge, Lex. Pl., II, p. 131. La formation est la même que celle de anne. M. L. 5955.

C'est cette même particule qu'on a dans certains adverbes comme pone, superne, quandone, et sans doute dans dénique, donicum.

nē: particule affirmative (identique au gr. νή; la forme nae, refaite sans doute sur val. n'est pas correcte, cf. J. B. Hofmann, Lat. Umgangsspr., p. 28-29). S'emploie le plus souvent dans la langue de la conversation devant un pronom personnel, ne ego, ne tu, ne ille, presque toujours en tête de la phrase ou après une interjection edepol, medius fidius, hercle, Toutefois, après une phrase interrogative du type egone?. Plaute emploie l'ordre tune, en vue du jeu de mots, e. g. Capt. 857, Egone? — Tune, repris Epi. 575, Mil. 439 (ex coniectura), Mo. 995 (?), Persa 220, Sti. 633, Tri. 634. La quantité de ce *ne postposé ne se laisse ordinairement pas préciser; mais il est vraisemblable qu'il était long et se différenciait par là du -ne enclitique qu'on a dans la phrase du type hocine si miles sciat, Mi. 309, citée s. u. ně. Ne semble plus usité après Cicéron.

Comme beaucoup d'interjections, telles que age, apage, hercle, etc., pourrait être un emprunt de la langue familière au grec. Toutefois, on a vu ci-dessus l'enclitique -ne; et $l'\bar{e}$ de ce $n\bar{e}$ comme du $n\bar{e}$ prohibitif peut résulter d'un allongement normal dans un monosyllabe autonome

nebrundinës : v. nefrendës.

nebula, -ae f.: brouillard, nuée. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 5865. Désigne aussi une matière transparente: nebula linea, un « nuage de lin » (Publilius Syrus, ap. Petr. 55), une plaque de métal très mince (Mart. 8, 33, 3); de là le sens de « oublie » représenté dans certains dialectes romans. M. L. 5866; B. W. sous nielle II.

Dérivés : nebulōsus, M. L. 5867 ; nebulōsuās (Armebulō, -ās : obscurcir (tardif) ; nebulō, -ōnis m. galvit dans le brouillard, n. lūcifugus, Lucil. ap. Non-it 2, « esprit fumeux ou nuageux »; par suite « bon rien », — dictus est qui non pluris est quam nebula aut qui non facile perspici possit qualis sit, nequanugator, P. F. 163, 2. Mot familier comme hequanugator, P. F. 163, peut-être rattaché à nebula par étymologie populaire. Dérivé : nebulor, -ārie ἀχρηστῶ (Gloss. Philox.).

αχρησιω (αλοκ. Cf. gr. νεφέλη « nuée » et v. isl. niòl « obscurité , et avec -lo-, v. h. a. nebul (masculin) « brouillard », irl, nd (masculin, de *nebhlo-), gall. niωl (de *nebholo-?; v. R. dersen, V. G. d. k. Spr., I 117). — Autre forme dans skr. nabhah « nuage », gr. νέφος « nuage », v. sl. neb (génitil nebes) « ciel », Le hittite alnebes-, thème en : e avec le sens de « ciel », comme le slave. Lat. nimbi doit se rattacher à ce groupe, mais la forme fait difficulté; y a-t-il eu déformation sous l'influence de imbel — Sur lat. nübēs, y. ce mot.

nec : v. ně 1, fin.

necerim: nec eum, F. 158, 1; P. F. 159, 1.

necesse, necessum, necessus : formes employées avec les verbes sum, habeō, pour former des locutions de type necesse est, habeō « il est (« je tiens pour ») néces saire, inévitable, indispensable », qui marquent une na cessité à laquelle il est impossible de se soustraire la différence avec oportet, v. ce mot), comme le gr. dygra (toutefois, tandis que ἀνάγκη forme le plus souvent une phrase nominale, l'emploi de la copule est norma avec necesse; cf. IF 42, 76). La forme la plus usuelle et la seule qui soit classique, est necesse; necessum est archaïque ou archaïsant; necesus ese (l. necessus esse est dans le SC. des Bacchanales; necessus fuit est lecon du Bembinus dans Tér., Eun. 998, confirmée par Donat « necessus nomen est » (les calliopiens ont necesse) de même, dans Haut. 360, le Bembinus a ut sit neces sus, les calliopiens necesse; dans les textes, la distinc tion entre necessumst et necessust (comme opust) est le plus souvent impossible (e. g. Lucr. 2, 725; 4, 1006) - Necesse, necessum sont traités comme étant le neutres d'adjectifs *necessis, *necessus; necessus esse rappelle opus esse, sur lequel il a peut-être été créé pa analogie, comme necessum esse rappelle aequom esse. Un substantif necessis a été rétabli conjecturalement par Lachmann dans Lucrèce 6, 815, où il lit uis magna necessis « la grande force de la nécessité » au lieu di necesse des manuscrits. Cette conjecture, si incertaine qu'elle soit, a servi de base à l'étymologie qui voit dans necesse un ancien juxtaposé ne + un substantif *cessi (de cēdo, dont la parenté avec necessis apparaissait défi aux anciens; cf., plus bas, le texte de Festus 158 19 sqq.) dont le premier sens aurait été « il n'y a pas moyen de reculer »; cf. l'adverbe recessim « à recul lons », de recēdo. Les groupes necessis est, necessen esse tendant à se réduire en necessest, necess'esse, la langue les aurait faussement analysés en un adjectif neutre necesse + est; de même, necessus représenterail ne + cessus (substantif verbal en -tu-, du même cedo) sur lequel se serait construit le neutre necessum (adjecullou necessus (substantif); cf. potest, sat est. D'autres ullou necessus (substantif); cf. potest, sat est. D'autres conflications ont été proposées (cf., entre autres, Wacardille, Verles., I 251), qui ne sont pas plus probantes. Per les Latins, necesse est un adjectif, comme le montre pour les Latins, necessităs, necessitădō (cf. bonus, boniadervation de necessităs, necessitădō (cf. bonus, boniadervation); pritis, fortitădō); mais, comme il était uniquement uniciploye avec la valeur de neutre indéclinable, les autres emplois d'adjectif ont été réservés au dérivé :

mplois u aujustis au uerive:

necessărius: nécessaire, inévitable (par opposition à necessărius: necessārius: necessāria: proche wolunărius); substantif necessārius, necessāria: proche mais non du même sang; diffère de cōnsanguineus, comme gr. ἀναγγατίος de συγγενής), puis « ami, amie nime »; necessaira, -ōrum n. pl. « le nécessaire » (= τὰ καγατία): necessarium ati esse Optillus Aurelius in quo mon sit cessandum; aut sine quo uiui non possit; aut sine quo non bene uiuatur; aut quod non possit prohiberi quin quo non bene uiuatur; aut quod non possit prohiberi quin fat. — Necessarii sunt, ut Gallus Aelius ait, qui aut agnati, aut adfines sunt, in quos necessaria officia confirmitur praeter ceteros, F. 158, 19 sqq.

formus programme on l'a vu plus haut, il existe de necesse deux substantifs dérivés : necessitās et necessitūdō, que la langue a différenciés, réservant plutôt le sens de « nécessité » à necessitādō; on trouve même à l'époque impériale necessitūdīnēs avec le sens concret des « amis » (cf. le fr. « relations »); cf. Gell. 13, 3, 1, plerique grammaticorum asseuerant necessitudinem et necessitatem muter longe differreque, ideo quod necessitas sit uis quaepiam premens et cogens; necessitudo autem dicatur ius quoddam et uinculum religiosae coniunctionis, idque unum solitarium significet. Enfin, dans les Didasc. Apost et chez Fortunat apparaît un verbe necessō. -ās : rendre nécessaire.

Quelques formes romanes, en partie de caractère savant, remontent à něcěsse, něcěssítās, něcěssāria; cf. M. f. 5870-5872.

neclego (neg-) : v. lego.

necne : ou non ; v. ne.

necnon: particule composée de deux négations, employée d'abord pour donner plus de force à une affirmation. Les deux négations sont encore souvent séparées dans la langue de Cicéron; à l'époque impériale, elles tendent à se souder, et le sens du composé ainsi formé s'affaiblit au point qu'il devient synonyme de quoque, diam, e. g. Col. 8, 15, 6, gratissima est et esca panicum et milium, nec non hordeum. Cf. gr. 000è 00.

1000 : v. nex.

nectō, -is, nexuī (quelquefois nexī, les deux formes sont rares), nexum, nectere: enlacer; d'où lier, attacher, nouer. Synonyme de ligāre, cf. F. 160, 14: nectere, ligare; P. F. 207, 21: obnectere, obligare. Ancien, classique. S'emploie au sens propre comme au sens figuré. Mais le sens propre ne se trouve guère qu'en poésie. La prose connaît le mot surtout dans son sens figuré et juridique. Quelques rares traces de nexa demeurent dans les langues romanes, cf. M. L. 5902; mais partout nectere a été supplanté par ligāre, nōdāre et leurs dérivés. Les grammairiens attribuent aussi aux antīquī un doublet avec l's du désidératif nexō, -is, ainsi Priscien, GLK II 469, 12, qui cite de Liv. Andr. (ap. W. Morel, Fagm., 22) nexebant multa inter se flexu nodorum du-

bio; cf. Acc., Trag. 130 R³, où neximus est attesté par le mètre. Mais la forme nexō, -ās (qui serait à nectō ce que amplexor est à amplector) également citée par Priscien paraît reposer sur une fausse lecture du vers de Virgile, Ac. 5, 279, où la véritable leçon est nixantem. De même, la forme de glossaire noxae : colligatae (cf. Lowe, Prodr. 371) doit être corrigée en nexae,

comme obnoxae d'Accius, Trag. 257, en obnexae.

Dérivés et composés: nexus, -ūs m.: enlacement; lien, étreinte; se dit spécialement en droit, à côté de nexum (Lex XII Tab. 6, 1), pour désigner l'obligation per aes et libram, acte solennel de prêt, comprenant l'usage de la balance (lībra) et l'échange de paroles sacramentelles qui lient (nectō) le débiteur au créancier et qui sans doute se sont substituées à l'emploi d'un lien plus matériel; cf. uinculum iūris, obligātiō-solūtiō. Celui qui était ainsi engagé s'appelait nexus, cf. Varr., L. L. 7, 105; nexiō (tardif); nexilis (-litās) et nexālis; nexibilis; nexuōsus (tardif); nexābundō (id.).

adnectō (an-): attacher à, M. L. 480; annexus, -ūs m.: annexion (Tac.); annexiō (bas latin): liaison; dans la langue de la grammaire, traduit ζεῦγμα « mauvaise coupe des mots »; circumnectō; cōnectō: attacher ensemble, συμπλέχω (cō- d'après cōniueō?), d'où cōnexum, -ī et cōnexiō traduisant en logique συμπλοχή et συνημμένον ἀξίωμα; cōnexius (Gram.); in-, inter-, prō-, re-, sub-nectō. Pour obnoxius, v. ce mot.

Pour la formation, cf. plectō, en face de gr. πλέκω, et flecto, pectō. En considération du présent skr. náhyati « il attache », on est tenté de partir d'une racine *neg'h-. Mais, à part necto et nahyati, cette racine n'est appuyée par aucune forme. Or, en latin même, on a nodus à côté de necto et, en sanskrit, naddhah « attaché » à côté de náhyati. Ceci conduit à poser une racine *ncdh-; et, en effet, l'irlandais a naidm « lien », etc. Comme skr. náhyati ne peut représenter phonétiquement un ancien *nadhyati, ce présent ne saurait s'expliquer que comme dénominatif d'un substantif *nah- issu de *nadh-; or, la racine ne fournit guère que ce présent, ce qui indique une origine dénominative. Il ne devait pas y avoir de présent ancien ; car l'irlandais n'a qu'un présent dérivé nascim « je lie » (bret. naska), sur lequel a été fait un parfait nenaisc. Un substantif skr. *nah- n'est pas attesté ; mais on a akṣā-náḥ-, upā-náḥ- « sandale », parī-náh-« ce qui enclôt » (pour lesquels les grammairiens enseignent les nominatifs upanat, parinat). Le vocalisme ō de nodus ne peut venir que d'un ancien thème radical athématique. Des lors, un présent ancien n'ayant pas existé, necto serait une forme nouvelle créée d'après plecto et sur laquelle aurait été fait le perfectum. On peut se représenter, par exemple, qu'un ancien *nessus aurait été remplacé par nexus d'après plexus et que necto aurait été fait sur nexus. Tout ceci est hypothétique. Les formes germaniques sont difficiles à interpréter; elles supposeraient un élargissement -t- ou -dprécédé de sifflante, soit *ned-s-t : v. isl. nisti « agrafe », nista « agrafer »; v. isl. nesta « fixer » et v. h. a. nestilo « lien »; v. h. a. nusta « liaison »; cette dernière forme a le même vocalisme que irl. nascim; cf. v. h. a. nusca « agrafe ». Cf. lat. nassa?

 ${f n\bar e}{f dum}$: négation renforcée, qui surenchérit généralement sur une négation précédemment exprimée « à

plus forte raison ne pas; encore moins »; cf. uixdum. auidum, nondum. C'est là l'usage ancien (non dans Plante, cf. Lindsay, Synt. of Pl., p. 102, qui emploie seulement nē, e. g. Amp. 330, qu'on retrouve dans Sall., Cat. 11, 8); cf. Tér., Hau. 454, satrapa si siet | amator, numquam sufferre eius sumptus queat; | nedum tu possis. Ce n'est pas une négation « subordonnante »; mais, comme le mot exprime une impossibilité, il est souvent accompagné du subjonctif. Nēdum s'est ensuite employé sans négation précédemment exprimée, d'abord après des négations atténuées telles que aegre, uix, cf. T.-L. 24, 4, 1, puerum uixdum libertatem, nedum dominationem modice laturum; ou encore dans des phrases dont le sens, sinon la forme, était négatif, e. g. Cic., Fam. 7, 28, 1, erat enim multo domicilium huius urbis antius humanitati tuae quam tota Peloponnesus, nedum Patrae (entendez « le Péloponèse ne te convenait pas. à plus forte raison, Patras »). Par là s'explique qu'à l'époque impériale nēdum, dont les éléments n'étaient plus séparés dans l'esprit du sujet parlant, ait perdu son caractère négatif pour devenir une particule de renforcement affirmative; e.g. T.-L. 7, 40, 3, Quintius quem armorum etiam pro patria satietas teneret, nedum aduersus natriam, où nēdum renchérit non plus sur non, mais sur etiam, et signifie « à plus forte raison ».

nefās : v. fās.

nefrendes: — arietes dixerunt, quod dentibus frendere non possint. Alii dicunt nefrendes infantes esse nondum frendentes, i. e. frangentes. Liuius (Trag. 38): « quem ego nefrendem alui, lacteam immulgens opem ». Sunt qui nefrendes testiculos dici putent, quos Lanuuini appellant nebrundines, Graeci νεφρούς, Praenestini nefrones, P. F. 157 9.

La glose confond deux mots distincts: 1º un adjectif netrēns (netrendis) qui signifie « sans dents, qui ne peut mordre encore », cf. Varr., R. R. 2, 4, 17, porci... amisso nomine lactantes dicuntur nefrendes, ab eo quod nondum fabam frendere possunt, i. e. frangere; et Gloss. Scal. V 605, 16, nefrenditium, annuale tributum quod certo tempore rustici dominis uel discipuli doctoribus afferre solent, dumtaxat sit carneum, ut porcellus; 2º un substantif désignant, dans certains parlers latins, « les reins », cf. Fest. 342, 35, rienes quos nunc uocamus, antiqui nefrundines appellabant, quia Graeci veopous eos uocant, dont l'é dénonce le caractère non romain. C'est de la confusion de nefrones et de nefrendes que résulte la glose de Fulgence, Expos. Serm. Antiq., p. 559, 32, coeperunt efferre porcum castratum quem nefrendem uocabant, i. e. quasi sine renibus.

Au sens de « reins », cf. gr. νεφρός « rein » et v. h. a. niero, v. isl. nigra (même sens). Ce mot indo-européen n'a qu'une petite extension; lat. rēnēs n'a pas d'étymologie. La formation de nebrundinēs (nefrun-) rappelle celle de (h)arundō; nefrōnēs en face de gr. νεφροί a le même élargissement que cōleō en face de cōleus.

nefrones : v. nefrendes.

neglego : v. lego et nec-, neg-.

negō, -ās, -āuī, -ātum, -āre (avec un participe negibundus de forme analogique (d'après queribundus?) dans P. F. 162, 11, negibundum antiqui pro negante dixerunt : 1º dire non, nier: opposé à aiō; par suite : refuser, se refuser; 2º nier l'existence de, ne pas reconnaître.
Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 5876.

Ancien, usuei. ramoussa,

Dérivés et composés : negātiō (Cic.), -tor (Tert., per
opposition à confessor, martyr), -trīx, -tōrius; negātīuus (tardif); negantia f. (Cic., Top. 14, 57); negātus,
-ūs (tardif).

-ūs (tarui).

negantinummius, « qui refuse de payer », Apul;
Met. 10, 21, 2, en antithèse avec poscinummius.

negumō, -ās; dans P. F. 162, 5, negumate in carmine Cn. Marci uatis significat negate. Fait d'après autumō; negitō, -ās (fréquentatif familier, Plt.)

abnegō (non attesté avant Vg.): refuser, nier, dénier; usité surtout dans la langue de l'Église pour traduire ἀρνεῖσθαι, ἀπαρνεῖσθαι « refuser de reconnaître, renoncer à »; abnegātiō (bas latin): 1º déniegation; 2º terme de grammaire traduisant ἀπόφασις « négation »; abnegātītuus.

dēnegō: nier (sens rare); refuser; dénier, M. L. 2554; pernegō: nier ou refuser jusqu'au bout; subnegō (très rare: un exemple de Cic., Fam. 7, 19 init.); conservé en portugais, M. L. 8385); cf. aussi *renegō: renier, M. L. 7207, fait comme renuō; innegātus dveξάρνητος (langue ecclésiastique).

Dérivé d'une forme neg de la négation nec. Cf. ce mot sous ne. On a de même negotium et neglego.

negōtium, ·I n. : quod non sit otium, P. F. 185, 5. Substantif tiré de phrases telles que mihi neg (ou nec?) ōtium [est]; cf. Plt., Poe. 858, fecero | quanquam haud otiumst : occupation, affaire; par suite « difficulté, embarras », et aussi dans la langue parlée, comme le gr. πρᾶγμα « chose, affaire », cf. Plt., Mo. 458, quid est negot?; qui reprend en le renforçant un quid est précèdent (cf. facinus, rēs, causa). S'emploie aussi par euphémisme pour désigner des choses ou des actes qu'on ne veut pas expressément nommer. Quelquefois, comme πρᾶγμα, s'applique à une personne (Cic., ad Quint. fr. 2, 11, 4). Ancien, usuel. M. L. 5881. Britt. neges (emprunt récent).

Dérivés: negōtior, -āris: faire des affaires, du commerce, trafiquer; negōtiātor, M. L. 5880, -tīz. -tīā, -tōrius; -tīuā adv. = ἐμποριχῶς (Novell. Iustin.); negōtiāns m.: négociant; negōtiālis (opposé à iūridiciālis, Cic., de inu. 1, 11, 14; = πραγματικός, Quint. 3, 6, 58, rare et technique); negōtiōsus: qui a ou qui donne de l'occupation (= gr. ἄσχολος); negōtiosus tās = πολυπραγμοσύνη, Gell. 11, 16, 3; negōtiosus V. en dernier lieu Benveniste, Sur l'histoire du mot

V. en dernier heu Benveniste, sur l'histoire du mo lat. negōtium (Ann. d. Sc. Norm. Super. di Pisa, XX, I-II, p. 1-7), qui y voit une traduction du gr. ἀσχολία. Cf. m. h. a. unmuoze « manque de temps, occupation » V. nec.

negumo : v. nego.

nēmō, -inis (ō dans Hor., S. 1, 1, 1; ō dans Mart 1; 40; Juv. 2, 83; 7, 17; pas de pluriel; le génifi et l'ablatif sont évités par la langue classique, qui leur substitue les cas correspondants de nūllus; par conte, le datif est rare, mais classique, v. Neue-Wagener, Formenl., 3° éd., I 745, II 524 sqq.; sur les raisons de cette répartition, v. Wackernagel, Vorles., II 270 sqc. Certaines formes sont bannies de la poésie dactylique); pas un homme, personne. L'étymologie *ne-hemō était

annue des anciens, cf. Fest. 158, 14, nemo compositum idetur ex « ne » et « homo »; quod confirmatur magis quia in persona semper ponitur, nec pluraliter formari solet. in personal paraller formari solet, intellegitur pro nullo. Comme homō, est encore, à répoque archaïque, employé en parlant de femmes. Pepulus (as. 182, uicinam neminem amo merito magis quam pli, la rannort avec Plt., Mais le rapport avec homō s'est effacé au point que mõ est souvent renforcé par homõ dans la langue famineme (cf. le type au jour d'aujourd'hui) : Plt., Pe. 211 nemo homo umquam arbitratust. Peut être également pemo nagné d'un indéfini : nēmō quisquam, nēmō ūnus. Ancien, usuel; mais tend à être remplacé par nullus. narce qu'il n'était plus analysable en latin. Rare dans langues romanes (roumain, dialectes italiens). M. 1 5886; remplacé par *necūnus, *ne ips'ūnus. V, ne et homō.

nempe: particule affirmative « certainement, sans doute, assurément ». Se place toujours en tête de la phrase, pour accompagner une affirmation, ou une interrogation dont la réponse est sûre. Comme scilicet, peut avoir une valeur ironique. Un doublet nemut est dans P. F. 159, 3, nemut, nisi etiam, uel nempe. Fréquent dans la langue parlée (Plt., comiques), où nempe est souvent réduit à nemp'. Attesté à toutes les époques. Non roman. Cf. enim (v. ce mot).

Pour le -pe final de nem-pe, quip-pe, cf. peut-être lit. kaī-p. Le p de osq. i-p «ibi » est ambigu; s'il repose sur kw., on pourrait songer à une origine dialectale? V. Meillet, MSL 20, 91.

nemus, -oris n.: bois (sacré); en particulier « bois sacré de la Diane d'Aricie »; de là Nemorēnsis, rēx Nemorēnsis. Attesté depuis Ennius. Terme surtout poétique et affectif; cf. P. F. 159, 2, nemora significant siluas amoenas. Déjà rapproché de gr. νέμη par Varr., L. L. 5, 36, haec etiam Graeci νέμη, nostri nemora; cf. Fest. 158, 2 sqq.

Dérivés et composés (tous poétiques ou de la prose impériale): nemorālis; nemorōsus (-a Zacynthos, Vg., Ae. 3, 270, traduisant l'homérique δλήσσσα Ζάκυνδος I, 9, 24); nemoreus (Ennod.); Nemestrīnus deus [Ārn.]; nemoricultrīx; nemoriuagus.

Le caractère religieux du mot a un parallèle en celtique : irl. nemed « sanctuaire » et gaul. νεμητον (peutêtre emprunté par le germanique : v. fris. nimidas « sacra siluārum »), Nemeto-dūrum, Medio-nemetum « sanctuaire du milieu »; le sens initial doit être « clairière où se célèbre un culte ». En grec, la forme correspondante, νέμος, n'a dans les textes que le sens de « bois »; car la seconde partie de la glose d'Hésychius : νέμος σύνδενδρος τόπος και νομήν έχων, και το γυναικείον αίδοῖον (cf. κήπος : hortus muliebris), καὶ νάπος, καὶ τὸ τοῦ ὀφθαλμοῦ χοῖλον doit être altérée. On ne saurait déterminer s'il y a un rapport avec le sens, aussi religieux, de skr. námah (thème en -es- comme nemus et νέμος) « inclination, hommage » = av. nəmō, en face de skr. námati, av. nomaiti « il se plie, il s'incline ». Cl. Benveniste, BSL 32, 79 sqq.

nemut : v. nempe.

nonia (nae-), -ae f. : est carmen quod in funere laudandi gratia cantatur ad tibiam, P. F. 157, 5; chant lunèbre, thrène et mélopée; incantation; chanson enfantine, et au pluriel « bagatelles, futilités » (cf. notre « chansons! »). Mot rare, de couleur populaire. Au premier sens se rattache sans doute le nom propre Nēnia, déesse des lamentations funèbres, conservé dans P. F. 157, 5: Neniae deae sacellum extra portam Viminalem fuerat dedicatum. Employé plaisamment par Plaute au sens de « fin » dans l'expression facere naeniam = f. finem. L'expression soricina nenia dans Plt., Ba. 889, est obscure.

Dérivés attestés dans les gloses : nēnior « uāna loquor »; nēniōsus (ni-).

Peut-ètre forme à redoublement; en tout cas, mot expressif. Un emprunt n'est pas exclu. Cicéron le dérive de νηνία (Leg. 2, 24, 62), non attesté; mais le grec a γηνίατον « sorte de chant phrygien ». IV. en dernier lieu l'article de John L. Heller: Nenia « παίγνιον », dans Trans. of Amer. Philol. A°, LXXIV, 1943, p. 215-268.

neō, nēs, nēuī, nētum, nēre: filer; par extension, « tisser, entrelacer ». Attesté depuis Plaute (Mer. 519). N'a pas survécu dans les langues romanes, sans doute en raison de son caractère monosyllabique; a été remplacé par le dénominatif de filum, filāre.

Dérivés et composés: nēmen, -inis n.: fil, trame (très rare; un exemple dans une inscription et sans doute fait d'après stāmen; Tertullien, Marcien, le Digeste emploient la forme grecque νῆμα ou sa transcription; conservée en espagnol, cf. M. L. 5884); nētus, -ūs m. (Mart. Cap.); perneō: tisser jusqu'au bout (poétique; Mart., Sid.); reneō (id.).

Cf. irl. sni-« filer », etc. (v. les formes chez H. Pedersen, V. Gr. d. k. Spr., II, p. 663); gall. nyddu « filer », gr. Ivövra (participe accusatif, Hes.), vījv (pour *sn- initial, cf. hom, ἐύννητος) et vήθω, lette snāju, snāt « tordre de façon lâche, filer »; skr. snāyati « il vēt » n'est pas attesté dans les textes. En germanique, le sens est différent : v. h. a. nāan « coudre », got. nepla « aiguille ». Les formes nominales sont nombreuses et claires : irl. snāthe « fil », v. h. a. snuor « cordon » et got. snorjo « corbeille », skr. snāyu et snāyuḥ « lien, tendon ». Le latin a remplacé ce groupe nominal par fīlum (v. ce mot), ce qui a finalement entraîné la disparition de neō.

A côté de *snē-/*snō-, il existe des formes de type *sneu-, *senu-, dans skr. snάσα « lien, tendon, cordon », av. snāσαr (même sens), tokh. B snaura « nerfs », gr. νεῦρον « fibre, corde, nerf », νευρά « corde d'arc », v. h. a. senawa « tendon » et v. isl. snúa « tordre, tortiller », v. sl. snujo, snocati « ourdir », lette snaujis « lacet, lacs ». — V. neruus.

nepa, -ae (nepās, -ae, Col.) m.: scorpion, animal et constellation. Mot africain d'après Festus, cf. P. F. 163, 12.

nepeta, -ae f.: cataire, herbe aux chats (Cels., Plin.); synonyme de menta montāna, καλαμίνθη δρεινή (Ps.-Diosc., Vind. 3, 35, p. 47, 17). Il est à noter qu'une ville d'Étrurie porte exactement le même nom. M. L. 5889. Germanique: ags. nepte, nefte.

nepōs, -ōtis m. (commun à l'époque archaïque; cf. Ennius, A. 55, Ilia dia nepos, sans doute d'après sacerdōs, custōs); neptis, -is f. (doublets vulgaires et tardifs lepos, leptis): petit-fils, petite-fille »; et « neveu, nièce ». Désigne, d'une manière plus générale, le « descendant »

(surtout au pluriel: magnanimos Remi nepotes, Cat. 58, 5); en arboriculture, le « rejeton » (Col.). A aussi le sens péjoratif de « dissipateur d'héritage, prodigue, débauché » (cf. Cic., Cat. 2, 4, 7); d'où sont issus, à l'époque impériale, nepōtor, -āris « faire le prodigue »; nepōtālis, nepōtātus, -ūs, -tiō; nepōtīnus (?); M. Niedermann compare notre « fils à papa ». Toutefois, ce glissement de sens, admis par les anciens (P. F. 163, 6), repose peutêtre sur une étymologie populaire. Peut-être y a-t-il eu deux mots différents à l'origine: le texte de Festus, malheureusement lacunaire, semble indiquer la provenance étrusque de nepōs « débauché »; cf. F. 162, 18 sqq.

Diminutifs: nepōtulus (Plt.), -a; nepōtellus; nepōtilla; nepticula; neptilla. Conservé dans les langues romanes; cf. M. L. 5890, nepcs; 5893 a, neptis (rare, remplacé comme nurus, socrus par des formations féminines en -a: nepta, nepōta; neptia; nepōtia, nepōticia, CIL V 4616, cf. M. L. 5891-5893). Composés: abnepōs, abneptis « arrière-petit-fils, petite-fille »; pronepōs (d'après proauos, comme, inversement, ab-auos d'après ab-nepos?); proneptis; trinepōs comme tritauus.

Terme indo-européen désignant la parenté indirecte : descendant autre que le fils, donc petit-fils ou neveu (ou même descendant d'une sœur) : skr. nápāt (acc. nápātam), v. perse napā, av. napa (acc. napātam), gâth. nafšū (au locatif pluriel) avec un féminin skr. naptīh. av. napti-; v. lit. nepuotis, nepotis, avec un féminin nepte. - En germanique occidental, v. angl. nefa et v. h. a. nevo « neveu » et v. h. a. nift, niftila « nièce », L'irlandais a nia (gén. niath) « fils de la sœur » et necht (cf. gall. nith) est glosé par lat. neptis. - Il y a un dérivé en *-iyo- dans gr. ἀνεψιός « fils de la sœur » et v. sl. netiji « neveu » (s. nëtjak « fils de la sœur »), av. naptya-« descendant », nava-naptya « neuvième génération », alb. mbese « nièce » (peut-être emprunté à un lat. *nepōtia?). — Lat. pronepōs est à rapprocher de skr. pranaptar- « arrière-petit-fils ». Emprunts étrusques nefts « nepos », prumts « pronepos ».

Neptūnus, -ī m.: Neptune; dieu marin. Usité de tout temps; conservé partiellement dans les langues romanes, avec un sens dérivé (fr. lutin); M. L. 5894. De là : neptūnius, -a, -um; neptūnia f.: nom d'une plante « mentha puleium » (Ps.-Apul., Herb. 57); Neptūniola (Sil.); Neptūnālis, -lia, -icia.

Le rapport avec av. napla-« humide » est vague. Bien que la dérivation de Neptūnus ne s'explique pas par là, on ne peut s'empêcher de penser à l'importante figure religieuse indo-iranienne de véd. apâm napāt, av. apam napā « descendant des eaux »; cf. fortūna à côté de fortūtus, en face de fors; le mot relèverait du vocabulaire religieux commun à l'indo-iranien et à l'italo-celtique. D'autre part, Neptūnus serait formé comme tribūnus et dominus s'il avait existé un *neptu-« substance humide ». Emprunt étrusque Neouns? V. en dernier lieu Brandenstein, Frühgesch. u. Sprachwissens., 1948, p. 151.

nepus $(\bar{u}?)$: non purus, P. F. 163, 15. Si la glose est exacte, nepus pourrait être un ancien terme de rituel, issu de *ne + pūt-s, cf. skr. pūtah, d'une racine *pewe-/pū-, qu'on a dans pūrus. Le second terme du composé n'aurait pas de voyelle thématique, ce qui

représente l'état ancien ; cf. compos en face de politique.

*nequālia (ē?) : dētrīmenta, F. 160, 2. Sans exemple. V. nex. Sans rapport avec nēquam.

nequam : mot invariable composé de la négation et de la particule indenina quam, quam, l'indéfini pouvant s'employer ainsi avec quam, neguionam, neguionam, neguionam, neguionam, quam, q quam, l'indenin pouvaire de la disconsidera de la tion, cf. neuter, etc., nequaquam, nequiquam. S'esta ploye d'abord comme adverbe avec esse, comme ploye d'apora comme de la serie de la seri cf. Plt., As. 178, quasi piscis itidemst amator lenae m cf. Plt., As. 1/6, quase posses quamst nisi recens. Est devenu une épithète opposition de secondaries de la company de la compan frugi bonae: Plt., Ps. 468, cupis me esse nequam; languam; languam ero frugi bonae; mais l'emploi adverbial a subsiste cha Plaute dans des locutions comme nequam facere, pl Plaute dans des locations Plaute dans des locations de l'action à néguer con de l'action à neguer con de l'action à néguer con de l'action à néguer con de l'action à neguer con de l'action à l'action à neguer con de l'action à l'action lesquelles Cicéron substitue à nequam son dérive quiter, cf. Tu. 3, 17, 36, tur piter et nequiter facere. Communication de la communica frugi, nequam a ete main a eté dérivé un super latif nequior, nequissimus. Il en a été dérivé un advers nequiter et un substantif nequitia (-ties)

Sur nēguior, nēquissimus, la langue populaire a relatun positif nēquus attesté dans les gloses (cf. aussi nequo: ἀπὸ μηδενός) que confirment les représentant romans du mot, M. L. 5895. Cf. encore nēquula, deninutiuum est a nequam, CGL V 524, 14; 573, 22, formation populaire en -a.

neque : v. ne.

nequeō : v. queō.

nēquāquam : d'aucune manière, nullement. Nigation renforcée (cf. gr. οὐδαμῶς), à valeur affective, asserare, mais attestée à toutes les époques.

nequiquam: adverbe avec le sens de frustrà cel vain », composé de ne et de l'ancien ablatif en i que neutre de quisquam. N'a pas proprement de valeur de gative; mais un souvenir de son origine persiste dans le fait qu'il n'est jamais employé avec une négation. Rare dans la bonne prose (deux exemples de Césicontre dix de früstra), évité également par les juriste Comme nequaquam, a disparu assez tôt de la prosimpériale et n'a pas subsisté dans les langues romans

Nerō, -ōnis m.; Neriō, -ēnis f.: mots sabins, conservés à Rome en tant que noms propres, le premie comme cognōmen dans la gens Claudia, le second comme nom d'une vieille divinité guerrière, qui était la femme de Mars; cf. Plt., Tru. 515; Gell. 13, 23. Nerō est le synonyme de fortis (cf. Suét., Tib. 1, 2 et CGL II 13, 43, Nero: ἀνδρεῖος; IV 124, 22; V 468, 2. neriosui resistens, fortis]; nériō, de fortitūdō. Lydus, Mens. 4, 41; cite, en outre, une forme νερίκη, féminin d'un adjective en outre, une forme νερίκη, féminin d'un adjective le sens de ἀνδρία. La flexion alternante Nati--ēnis (cf. Aniō, -ēnis) a été altérée de diverses façou pour en faire disparaître le caractère anomal. Nerō et une formation en -ō(n) du type capitō, etc., indiquant qualité portée à un haut degré.

Dérivés : Neronius (-neus), -niānus, -nēnsis.

L'indo-européen avait, pour désigner l'homme male le guerrier, deux mots, l'un qui le désignait purement du laurus. Ces inversio et simplement. *wiro- (v. lat. uir), l'autre qui le désignait pure se populaire se p

fall en évoquant sa qualité, *ner-. Le latin de Rome pall en évoquant sa qualité, *ner-. Le latin de Rome pall en évoquant la valeur liga à irl. nert, gall. nerth « force », suivant la valeur liga à irl. nert, cf. gr. ἡνορέη; skr. sūndrah signifie necine de *ner-, cf. gr. ἡνορέη; skr. sūndrah signifie necine de cette valeur indo-européenne. Le mot *ner-surein de cette valeur indo-européenne. Le mot *ner-surein de cette valeur indo-européenne. Le mot *ner-surein de no osco-ombrien : osq. niir « uir, princeps » survécu en osco-ombrien : osq. niir « uir, princeps » il reprincipēs, optimātēs », à côté de uiro « uirōs »; la rill principēs, optimātēs », à côté de uiro « uirōs »; la rill principēs, optimātēs », à côté de uiro « uirōs »; la rill principēs, optimātēs », à côté de uiro « uirōs »; la rill principēs, optimātēs », à côté de uiro « uirōs »; la rill principēs, optimātēs », à côté de uiro « uirōs »; la rill principēs, optimātēs », à côté de uiro « uirōs »; la rill principēs » et uiro diffence de sens entre ombr. nerf « principēs » et uiro diffence de sens entre ombr. nerf « principēs » et uiro diffence de sens entre ombr. nerf « principēs » et uiro diffence de sens entre ombr. nerf « principēs » et uiro diffence de sens entre ombr. nerf « principēs » et uiro diffence de sens entre ombr. nerf « principēs » et uiro diffence de sens entre ombr. nerf « principēs » et uiro diffence de sens entre ombr. nerf (accusatif pluried » de sens entre ombr. nerf (accusatif nerf » de sens entre ombr. nerf (accusatif ner

L'osco-ombrien *nertro- « sinister » est généralement ntlaché au gr. νέρτερος « inférieur », mais peut s'expliquer, comme un euphémisme, par la racine *ner- et désigner « la main forte »; cf. ἀριστερά. Γ

neruus, -I m.: 1º tendon, ligament, nerf; au pluriel nerui « muscles, nerfs »: nerui quos τένοντας Graeci appellant, Cels. 8, 1; et aussi « membrum uirīle », d'où (orce, virilité »; 2º tout objet fait de tendons: corde que, d'instrument de musique; instrument de supplice grant à entraver les criminels (d'abord fait de cordes, puis de chaînes de fer]: neruum appellamus etiam fernum uinculum quo pedes uel etiam ceruices inpediuntur, pf. 161, 12. Tous ces sens se retrouvent dans gr. νεῦρον et ont pu lui être empruntés, au moins partiellement. Ancien (Loi des XII Tab.), usuel. M. L. 5898.

Dérivés et composés : neruia, -ōrum n. (sur l'origine, v. Niedermann, N. Jahrb. f. kl. Alt. 29, 235) et neruiae f. : cordes d'un instrument de musique; neris = gr. νευρίον et νευρία (Sept.); cf. M. L. 5897, něruium. Les formes romanes se partagent entre neruus et neruius, v. B. W. nerf; neruulus, -ī m.; neruālis (n. herba, Scrib. Larg., « plantain », cf. 70 πλύνευρον, το νευροειδές, Diosc. 4, 16); neruicus (Vitr.); neruiceus (Vulg.); neruīnus (Veg.); neruosus (seul classique et usité) : tendineux, plein de neris; et vigoureux, musclé; d'où neruose; neruositas; neruicosus (Gloss.), contamination de neruicus et neruosus; ēneruis (-uus) et ēneruō, -ās avec ses dérivés; inneruis (= ἀνευρος); subneruō (tardif) : couper les jarrets, trad. de νευροχοπεῖν. Cf. aussi sans doute Nerua, prénom de type populaire (= gr. νευρά); Neruolāria (fābu!a), titre d'une comédie perdue de Plaute. Le sens et l'aspect général du mot indiquent un rap-Michement avec gr. νεύρον, νευρά et avec av. snāvara (r. sous neō) ; le sens explique que le genre « animé » ait the admis. La forme gr. νευρο- est ce que l'on attend; Tais, si un « consonne a été rétabli par quelque ana- \log ie, en partie parce que le radical est $snar{e}$ -, avec $ar{e}$, il ¹pu y avoir un *snēwro- qui, dans la langue populaire, alla été inversé en *nerwo-; cf. aluus en face de αὐλός, Muus en face de paucus et celt. *tarwo- en face de at taurus. Ces inversions semblent être le fait du vonespula: v. mespilum.

nōue, **neu** : négation composée « et ne pas ». Généralement employée après un ut ou un $n\bar{e}$ précédent, dans des propositions prohibitives au subjonctif ou à l'impératif. De $n\bar{e} + ue$; cf. $s\bar{i}ue$, seu. On trouve aussi dans l'ancienne langue $n\bar{i}ue$, de même que l'osque et l'ombrien ont nei-p « $n\bar{e}ue$ ».

neuter, -tra, -trum: aucun des deux, ni l'un ni l'autre; οὐδέτερος. Dans la langue de la grammaire, « neutre », neutra nōmina, traduction du gr. οὐδέτερα; de là, à l'époque impériale, neutrālis, neutrāliser, termes savants passés en celtique: irl. neutur, britt. neodr. Ancien, usuel; mais manque dans les auteurs vulgaires de basse époque, qui lui substituent nūllus. Non roman. De ne + uter; encore trisyllabique dans Plaute. Un doublet necuter est également attesté; cf. neque ūnus, dans M. L. 5896.

Composé : neutrubi (rare) : ni dans un endroit, ni dans l'autre. Pour l'union de ne avec un indéfini, cf. nequis, neutiquam.

L'e subsiste dans neuter, neutiquam, à la différence de nūllus, etc., parce que, devant l'u de uter, uti-, il a dû persister pendant un temps une trace du qu- de quis etc.; v. sous uter, ut, etc. L'h de hemō n'a pas eu la même acticn dans nēmō. L'indéfini peut s'employer avec négation, comme on a en slave ni-kūto « personne », ni-čī « rien », etc.

ne-utiquam : nullement (cf. nēquāquam). Surtout archaïque. N'est plus attesté après Tite-Live. — V. neuter.

nex, necis f. : mort (donnée, violente, cf. Cic., Mil. 4, 10), meurtre; par opposition à mors; le sens de « mort naturelle » n'apparaît qu'à l'époque impériale. Mot racine désignant une activité (par opposition à mors, qui désigne plutôt un état); de là le genre animé et féminin (comme lux, prex, etc.). D'après Festus, nex désignerait spécialement la mort donnée sans blessure (pour différencier le mot de caedes) : neci datus proprie dicitur qui sine uolnere interfectus est, ut ueneno aut fame, F. 158, 17; occisum a necato distingui quidam, quod alterum a caedendo atque ictu fieri dicunt, alterum sine ictu, F. 190, 5. Cette restriction de sens n'apparaît pas dans les textes; cf., par exemple, Enn. ap. Cic., de Or. 3, 58, 218, mater terribilem minatur uitae cruciatum et necem, etc. Mais on rapprochera le sens roman « noyer » de necare. Ancien, classique, usuel. Conservé dans quelques dialectes italiens; cf. M.

Dérivés et composés: necō, -ās, necāuī, necātum (et necuī, sans doute d'après nectus, cf. ēnectus, formé directement sur la racine *nek-; ēnecium, Gloss.): tuer, mettre à mort. Ancien, usuel. Panroman; le verbe s'y est spécialisé dans le sens de « faire périr par l'eau, noyer », cf. M. L. 5869; B. W. s. u.; sens vers lequel acheminent des emplois comme ore necaturas accipiemus aquas, Ov., Tr. I 2, 36; salsi imbres necant frumenta, Plin. 31, 52; aquae flammas necant, id. 31, 2. L'évolution est achevée dans Sulp. Sev., Hist. 1, deducti ad torrentem necati sunt. Cf. Bonnet, Le lat. de Grég. de Tours, p. 286. Tardifs: necātor,

-trīx. Sur necātiō et ēnec(ā)tiō, v. Isid., Or. 5, 26, 17. ēnecō (-nicō): M. L. 2873 (sur ēnecō « noyer », v. Thes. V 2, 563, 12 sqq.); internecō: tuer jusqu'au dernier (conservé dans les dialectes italiens, M. L. 4493): internecatis hostibus (Plt.); pour le préfixe, cf. intereō, interficiō; internecīda (Isid.); de là interneciō (-cium n.): massacre; puis, avec idée de réciprocité développée par inter, « massacre mutuel »; interniciēs (-ne-); internecīuus; pernecō (5t Aug.); perniciēs, -ei f.: meurtre, massacre, et simplement « perte, ruine ». De perniciēs: perniciōsus (classique); perniciālis, perniciābilis (rares et non classiques, cf. exitäbilis).

noceō

dēnicālis, adjectif usité seulement au pluriel dēnicālēs f. (scil. fēriae) ou dēnicālia: Cic., Leg. 2, 55, ... denicales, quae a nece appellatae sunt, quia residentur mortuis, et P. F. 61, 23, denicales feriae colebantur, cum hominis mortui causa familia purgabatur. Graecienim véxuv mortuum dicunt. Formation obscure: dérivé de dē nece? Cf. parentālis, lustrālis.

noceo. -es. -ui. -itum. -ere (une forme en -s-, noxit chez les archaïques, cf. Lex XII Tab. 12 2 a; ne boa noxit, Lucil.) : causatif en -eye/o- avec vocalisme o de la racine *nek- dont le sens était d'abord « causer la mort de, préparer la mort à » (de là la construction avec le datif), cf. encore Cic., Caec. 21, 60, arma alia ad tegendum, alia ad nocendum; Luc. 8, 305, uolnera parua nocent (« causent la mort »), et s'est affaibli au point de ne plus être dans la langue courante que « nuire [a] », le sens de « tuer » ayant été réservé entre autres au dénominatif de nex. necare. Ancien, usuel et classique dans ce sens. Panroman, sauf roumain. M. L. 5938 et B. W. s. u. De nocens « qui nuit à, coupable » : innocēns « incapable de nuire, innocent » et nocentia (Tert.), reformé sans doute sur innocentia, qui est classique; nocuus, innocuus, qui se substitue dans la poésie dactylique à l'amétrique innocens et pénètre dans la prose impériale. M. L. 444 : celtique : irl. ennac: nocīuus (depuis Phèdre).

Tardifs: nocibilis, -bilitās; nocumentum = βλάβη; renoceō = ἀνταδικῶ (Didasc. Apost.).

noxal: faute, dommage causé; cf. la formule du fétial dans T.-L. 9, 10, 9, ob eam rem noxam nocuerunt; et Dig. 50, 16, 238, § 3, noxae appellatione omne delictum continetur. Puis, à l'époque impériale, le sens de « faute » ayant été réservé à noxia, noxa a désigné le « coupable », et aussi le « châtiment »: cf. Just., Inst. 4, 8, 1, noxa est corpus quod nocuit, i. e. seruus; noxia ipsum maleficium, ueluti furtum, damnum, rapina, iniuria, et Fest. 180, 25, noxia, ut Ser. Sulpicius Rufus ait, damnum significat in XII. Apud poetas autem et oratores ponitur pro culpa; at noxa peccatum, aut pro peccato poenam.

De noxa dérivent noxius (pour la formation, cf. anxius) « qui fait le mal, coupable », d'où noxia f. (scil. causa), qui s'est confondu avec noxa; noxia avec le sens de « dommage » est déjà dans la loi des XII Tables, 12, 2 a : si servos furtum faxit noxiamue noxit, cf. Fest. 180, 25; Pline et Térence emploient noxia, non noxa; noxailis, -e (terme de droit : n. actiō); noxitūdō (Acc.). De noxius : noxiālis (Prud.), noxietās (Tert.); noxiōsus;

innoxius (cf. aussi innox, Isid., Or. 10, 125, et Ingrefait sur noxa): qui ne fait pas de mal, innocent, n'éprouve pas de mal; innoxius ā « à l'épreuve, à l'abride », cf. Sall., Ca. 39, 2 et 40. Joint par Plaute à une cēns, Cap. 665.

Pour obnoxius, v. ce mot.

Le nom radical nex n'a pas de correspondant sûr lon Le nom radical nea n α peo du latin; gr. νέκες 'νεκροί (Hés.) est surprenant αυ ιατιι, gr. νεως καρ « engourdissement léthargique » est dérivé de *nek καρ « engourdissement rounds. de cadavres » et νας ainsi que νέκας « monceau de cadavres » et νας « mort » (adjectif). Per-niciës, inter-niciës sont des des vés de thèmes radicaux comme prō-gen-iēs, spec-iēs, ele vés de themes raureaux comments a un correspondant dans le gr. véxüç « mort, cadavre » a un correspondant dans le gr. véxüç « mort, cadavre » a un correspondant dans le gr. véxuç « mort, cadavre » a un correspondant dans le gr. véxuç « mort, cadavre » a un correspondant dans le gr. véxuç « mort, cadavre » a un correspondant dans le gr. véxuç « mort, cadavre » a un correspondant dans le gr. véxuç « mort, cadavre » a un correspondant dans le gr. véxuç « mort, cadavre » a un correspondant dans le gr. véxuç « mort, cadavre » a un correspondant dans le gr. véxuç « mort, cadavre » a un correspondant dans le gr. véxuç « mort, cadavre » a un correspondant dans le gr. véxuç « mort, cadavre » a un correspondant dans le gr. véxuç « mort, cadavre » a un correspondant dans le gr. véxuç » a un corresp av. nasuš « cadavre »; cf. lat. nequālia (que, toutefoie certains dérivent de nequam). Lat. e-nectus est à procher de skr. nastáh, av. nastō « péri ». La racine na fournissait pas de présent thématique; le présent inde iranien est skr. nácyati = av. nasyeiti « il périt, il die paraît ». Skr. nāçayáti « il fait périr » est formé comme lat. noceō; cf. v. perse nāθaya-. Le causatif noceō substantif de type désidératif noxa et nequalia offini un affaiblissement de sens qui ne s'observe ni en inda iranien ni en grec; mais cf. tohk. B naksentr blâment ». — Si l'on peut admettre une forme *nku. côté de *nek'ū, on rapproche irl. éc « mort », gall. anglen (même sens). Cf., enfin, v. isl. Nehalennia a déesse la mort » et Nagl-far « [bateau] des morts ». Sur obs noxius. v. une réserve sous ce mot.

nī: v. ne, 5°.

*nibulus: vautour (CGL V 570, 2, nibuli id est aux Sans autre exemple, mais confirmé par le témoigne des langues romanes; cf. ital. nibbio, v. fr. nièble, el M. L. 5904. Comme l'a vu M. Niedermann, Contributions à la crit. et à l'explic. des gloses lat. (Neuchkit 1905), p. 32, nibulus, dont existe un doublet nibuglosé miluus, CGL V 468, 8, est une forme dissimile de miluus (prononcé milbus); cf. nèfle en face de napila et nappe de mappa.

nictiō, -īs, -īre: -it canis in odorandis ferarum uengiis, leuiter ganniens... unde ipsa gannitio, F. 184, 3 Metechnique. Un exemple d'Ennius, A. 342. Les gloss sinicto: latro; mais nictō est invraisemblable, tous le verbes indiquant un cri étant en -iō. Peut-être y all à confusion de nictiō et nictō.

nicto, - as, -are (nictor, -aris) : cligner des yeux; gnoter. A pour synonyme rustique cenno; cf. Coll 621, 39, nicto est quod rustice dicitur cenno. Fréquental intensif d'un simple disparu, dont le substantif verb nictus est encore attesté (Caecil., Labér.); cf. coniueo nītor. D'après Festus, 182, 30, le verbe se serait e ployé à l'origine dans le sens de « s'appuyer » : niche et oculorum et aliorum membrorum nisu saepe aligu conari, dictum est ab antiquis, ut Lucretius in lib. III (6, 836) : « hic ubi nexari (nixari codd. Lucr.) nequell insistereque alis ». Caecilius in Hymnide (72) : « gar sine dentes iactent, sine nictentur perticis. » Nouius Macco Copone (47) : « actutum scibis cum in neruo il tabere ». Vnde quidam nictationem, quidam nictum Caecilius in Pugile (193) : « tum inter laudandum hu timidum tremulis palpebris percutere nictu : hic gaude et mirarier ». Ancien; non roman.

périvé : nictātiō (Plin.). Composé : adnictō (Nae-

vius, V. côntuco. Il est curieux que le slave ait un groupe v. côntuco. Il est curieux que le slave ait un groupe spite « nictăre », avec m- initial (v. Trautmann, pal. sl. Wört., p. 174), aussi M. Benveniste, BSL 1937, pal. sl. Wört. p. 174), aussi M. Benveniste, BSL 1937, pal. sl. p. 280, dérive-t-il nictō de *mictō, itératif issu sl. p. 280, derive-t-il nictō de *mictō, itératif issu sl. p. 280, derive-t-il nictō de *mictō.

nictus, üs m. : v. le précédent.

nideō : v. renīdeō.

ndor, -ōris m.: fumet, odeur qui s'échappe d'un bjet qui cuit ou qui brûle, graillon. Ancien (Plt.); technique. M. L. 5912.

Dérivés tərdifs : nīdōrōsus (Tert.); nīdōrō (Not.

Gl. att. κνῖσα, hom. κνῖση « odeur de graisse brûlée », sil. hniss n. « vapeur de la cuisson ». i

nidus, -I m.: nid, nichée. Ancien, usuel. Panroman, sul roumain. M. L. 5913.

Dérivés et composés : nīdulus, diminutif de tendresse, d'où nīdulor, -āris; nīdāmentum (d'un *nīdō, non attesté, remplacé par nīdulor et nīdificō); nīdificus, -ficium (Apul., d'après aedificium), -ficō, M. L. 5911 (mais le fr. nīcher s'explique mieux par *nīdicāre). Cf. aussi M. L. 5910, nīdiculāre; 5908, *nīdāte; 5909, *nīdax « niais ».

Mot indo-européen *ni-zdo-, dont le premier terme est le préverbe ni- et le second une forme à vocalisme tiro de la famille de sedeō. Au sens de « nid », on a de même irl. net (irl. mod. nead), v. h. a. nest, et, avec des diferations sans doute voulues, lit. lizdas, v. sl. gnēzdo [neutre]; le sens général de « lieu où l'on s'établit » apparât dans arm. nist et skr. nīdāh. En tant que préverbe, *ni, indiquant mouvement de haut en bas, existe en indo-iranien et en arménien; la racine *sed- y était souvent jointe : skr. ni-sīdati « il s'assied », av. nišhibait, v. perse niy-ašādayam « j'ai établi », arm. n-stim cje m'assieds ». De *ni- le slave et le germanique n'ont gardé que des dérivés : v. sl. nicī « penché en avant », niū « en bas », v. h. a. nidar « vers le bas », ¶

niger (-grus, Orib. 495, 22), -gra, -grum: noir. S'oppose à albus, candidus. Au sens moral « funèbre, qui évoque une idée de mort ou de malheur»; s'emploie en parlant du caractère, comme le gr. μέλας; cf. Cic., Caec. 27; Hor., S. 1, 4, 85 (par opposition à candidus). Sur la nuance de sens qui le sépare de āter, v. ce mot. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 5917.

Dérivés et composés: nigror m. (poétique); nigrēdō f. (postclassique); nigritia (-tiēs) f. (Plin., Cels.), M. L. 5921; nigritidō (Plin.); nigraster (Firm.); nigellus, d'où nigella « nielle, nigelle » (Gloss.), M. L. 5915 et 5916; Nigelliō; nigridius (Not. Tir.); nigricolor = μελάγχροος), et les composés tardifs et artificiels nigri-formis, nigro-gemmeus, -rubēns; les surnoms Nigrīna; nigrō, -ās: noircir (transiti et abtolu); nigreō; nigrēscō, -is, M. L. 5919; nigricō, M. L. 5920; nigrificō, -ās; nigrē-faciō, -fiō (tardifs); dēnigrō, -ās (intensif; cf. gr. ἀπομελαίνω; sens propre et figuré: d. honorem famamque, Firmicus, Math. 5, 10 fin); dēnigrēscō et innigrō, innigrēscō (tardifs); internigrāns (Stace); per-, sub-niger.

Étymologie inconnue. Du reste, il n'y a pas d'adjectif indo-européen commun attesté pour « noir ».

nihil (nīl), nihilum : v. hīlum. M. L. 5922 a.

nimbus, -I m.: nuage chargé de pluie; pluie; puis « nuage, nuée » en général, et spécialement « nuage doré qui enveloppe les dieux, nimbe, auréole » : proprie nimbus est qui deorum uel imperantium capita quasi clara nebula ambire fingitur, Serv., Ae. 3, 585. Au sens figuré « pluie » (de traits, tombant dru comme la pluie, puis s'est dit de toute espèce d'objets), n. tēlörum, peditum, etc. Ancien, surtout poétique. Conservé en italien. M. L. 5924. Irl. nimb.

Dérivés et composés : nimbōsus; nimbātus (Plt.); nimbifer, -uomus.

V. nebula et nühes

nīmīrum : v. nī et mīrus.

nimis adv. : très, trop. D'abord employé avec la valeur d'un superlatif, sens encore usuel chez les auteurs archaïques et dans la langue familière; cf. Plt., Mo. 511, nimis quam formido; Enn. ap. Cic., Fin. 2, 13, 41, nimium boni est cui nil est [in diem] mali, où nimium bonī traduit κεΐνος δλδιώτατος d'Eurip., Hec. 2; hominem nimium lepidum et nimia pulchritudine, Plt., Mi. 998; de même, nimio devant un comparatif a encore le sens de multo comme nimis, nimium (ce dernier rare à l'époque classique) = multum dans nimis quam, nimium quantum. Nimis s'est ensuite spécialisé dans le sens de « trop » (comme gr. ἄγαν, λίαν), qui est le plus fréquent, souvent avec une negation non, haud nimis. Ancien, usuel; toutefois, à basse époque, dans la langue populaire, reparaît le sens de « beaucoup, très »; cf., par exemple, Vulg., Ezech. 37, 10, exercitus nimis grandis ualde (= πολλή σφόδρα). Conservé dans quelques dialectes romans, M. L. 5925, mais a subi la concurrence d'une forme nouvelle *troppus. M. L. 8938; B. W. sous trop. Composé : praenimis (Gell.).

Dérivés: nimius; d'où nimium n.: excès (opposé à parum); nimietas (époque impériale), cf. satietās; adv. nimiē (tardif); nimiopere (Cic.), cf. magnopere; praenimis, -mium (Gell., Charis.).

L'hypothèse d'un *ne-mis > nimis, avec le sens de « pas plus petit », cf. le groupe de minus (osq. mins), est aventurée. On n'en a, du reste, pas de meilleure.

ninguis; ninguit: v. nix.

ningulus: « nūllus », dans Fest. 184, 17, qui cite des exemples d'Ennius (A. 130) et du devin Marcius (2). Formation analogique d'après singulus; non attestée en dehors de ces deux exemples.

*ninnium?: mot de forme et de sens incertains (les manuscrits palatins ont nimium) qu'on lit dans l'Ambrosianus de Plaute, Poe. 371. Rappelle par l'aspect certains mots enfantins du type grec vivvov « poupée », etc., dont le sens, du reste, ne convient pas au passage de Plaute. V. Walde-Hofmann, Lat. Etym. Wört., s. u. 1

nisi (nisei, SC Bac.; nise, Lex Rubria; nesi (?), Festus 164, 1): particule de sens conditionnel composée de $n\ddot{s} + s\ddot{\imath}$ abrégé par l'effet de la loi des mots iambiques, « non pas si; à moins que... ne; sauf le cas

οù »; et par suite « si... ne... pas », cf. gr. εί μὴ, ἐὰν μὴ. Ni-, toujours scandé bref dans Plaute, cf. Lindsay. Early lat. verse 208, ne peut résulter d'un abrègement de nī malgré l'osque nei suae « nī sī », à moins d'admettre un abrègement proelitique, comme dans siquidem. Dans l'usage familier, la valeur de -si dans nisi s'est oblitérée et nisi n'a plus qu'un sens restrictif et équivaut à « seulement, sauf, sinon »; de là l'emploi de non nisi « non pas... si ce n'est » qu'on trouve accompagnant un ablatif absolu, de nisi ut, nisi quod, nisi quia; ou de nisi après nihil, nihil aliud, non aliter, où il joue le rôle de quam, et même quelquefois sans qu'une négation soit précédemment exprimée, e. g. Sall., Iug. 75, 3. La condition s'est alors exprimée par un si surajouté : nisi sī (fréquent dans Plaute, par exemple Am. 825, Cap. 530, Cu. 51, etc.). Le même fait s'est produit pour quasi renforcé en quasi si et, en grec, pour εί μη εί. Inversement, comme on l'a vu. nī a pris le sens de nisi. Etsī, etiamsī sont, au contraire, restés inchangés. Ancien, usuel. Non roman.

nītēla (nītella), -ae f.: lérot; écureuil; mulot (Plin., Mart.). M. L. 5927.

Dérivé: nītēdula: même sens (Gic.). La forme nītēl(l)īnus, dans Pline 16, 177, doit sans doute se lire uītellīnus « jaune d'œuf » (André).

Cf. mustēla. — Nūtēdula rappelle pour la forme ficēdula.

niteō, -ēs, -uī, -ēre: briller, être luisant, éclatant. Se dit souvent de l'éclat de la santé, de la propreté, de l'embonpoint, de l'aspect riant ou plaisant d'un corps ou d'un objet, maison, paysage, etc. Ancien, classique. Non roman.

Dérivés et composés: nitor, -ōris m.: brillant, éclat (sens physique et moral); conservé en campidanien, M. L. 5930; nitēla (Apul.. cf. candēla); nitidus, M. L. 5929; B. W. sous net; nitiditās (Acc.); nitidusculus (Ptl.); nitidulus (Sulp. Sév.); nitidō, -ās (remplacé dans les langues romanes par *nitidiāre, M. L. 5928), qui a dējà le sens de « nettoyer » dans Enn. ap. Non. 144, 12, eunt ad fontem, nitidant corpora; nitēscō, -is (dējà dans Enn.); ēnitēscō, d'où ēniteō; inter-, per-, prae-, re-niteō (tardif); nitefaciō (Gell.).

Îrl. niam « éclat » ferait penser à une racine *nei« briller » qu'on retrouve peut-être dans renīdeō (avec un morphème de présent d ou dh); niteō serait bâti sur un adjectif *nitos, comme fateor; sur le groupe en celtique, cf. Vendryes, Rev. celt., 46, 245-267. Hypothèse incertaine.

nītor (ancien gnītor; la gutturale initiale est conservée dans P. F. 85, 21, gnitor et gnizus a gen[er]ibus prisci dixerunt), -eris, nīxus, puis nīsus, sum, nītī: s'appuyer sur (sens physique et moral), se pencher avec effort, d'où « faire effort, s'efforcer (nītibundus, Gell.) », « être en travail » (d'une femme qui accouche). Le participe ancien est nīzus, la racine présentant, en effet, une gutturale *kneigh** ; cf. cōnīueō et nictō. Gette gutturale est conservée dans nixi di: appellantur tria signa in Capitolio ante cellam Mineruae genibus nixa, uelut praesidentes parientium nixibus, F. 182, 23, et Ov., M. 9, 294, Magno Lucinam Nixosque patres clamore uocabant. La forme récente nīsus est analogique de ūtor/ūsus; elle

résulte de ce que le sentiment de l'existence de la gut.

Dérivés et composés : nīxus, -ūs m. : travail de l'accouchement, le sens de « appui, effort » s'exprimant plutôt par nīsus; ēnītor, ēnīxus : accoucher, enfanter; nīxuriō, -īs, glosé φιλοτοκέω (Gl. Philox) en dehors du sens plus large que lui donne Nigidius ap. Non. 144, 19, -it qui niti uolt et in conatu saepius aliqua re perpellitur. Ancien, usuel et classique. Non roman. Sur nīxa « coccymela », v. Isid., Or. 17, 7, 10. nīxor, -āris (poétique, Lucr., Vg.), intensit de nītor; ad-, cō- (v. cōnor), ē-, in-, ob-, re- (langue imperiale = resistō, aduersor), sub-nītor; praenīsus (Gl.)

nitrum, -I n.: nitre. Emprunt latinisé au gr. νίτρον, lui-même emprunté à l'égyptien. Dérivés latins: nitra. ria f.; nitrātus, nitreus, nitrōsus.

nix (niuis, Orib.), niuis (i) f. : neige. Ancien, usuel, Panroman. M. L. 5936.

nīuit (ī): ap. Pac., Paul. 4 (Non. 507, 29), sagutu niuit, plumbo et saxis grandinat « il neige ». Frèquentatif: niuitor: χιονίζομαι (Gl.). Remplacé dans les langues romanes par *niuāre, M. L. 5930 b, et *niuicāre (-gā-), M. L. 5934; B. W. neiger.

Dérivés et composés: niuālis: de neige; niuārius, usité surtout dans niuārium cōlum, niuārius saccus « filtre à neige »; M. L. 5931, niuāria; niuātus: -a aqua; niueus, cf. M. L. 8386, subniueus; niuōsus: neigeux, M. L. 5935; niuēscō, -is (tardif): devenir blanc de neige; niuifer (Salu., G. D. 6, 2).

A côté de nix, nīuit existent des formes à infixe nasal : ninguit (cf. ombr. ninctu « ninguitō »), ninzit, qui a supplanté nīuit et a subsisté dans certains dialectes romans, M. L. 5926; ninguis, -is f. (Lucil., Lucr.); ninguidus; ningor (Apul.) : chute de neige.

Une trace du thème racine de nix, nom d'action féminin, se retrouve dans l'accusatif νίσα chez Hésiode (à côté de hom. νισάς « neige », νισόεις « neigeux »; le grec ayant pour la « neige » d'ordinaire χιών répondant à arm. jiωn), cf. sans doute gall. nyf « neige » (v. J. Loth, Mél. L. Havet, p. 237), tandis qu'il y a un thème en -o- masculin dans deux groupes voisins: got. snaiws, lit. sniēgas, v. pruss. snaygis, v. sl. snēgū.

Le type thématique de présent v. lat. nīuit se retrouve exactement dans av. snaēžaiti « il neige » (mais le nom iranien de la « neige », av. vafra-, est isolé), gr. vefça, v. h. a. snīwit, lit. orient. sniēga; il représente sans doute un ancien athématique, car l'irlandais a le vocalisme radical zéro dans sniējā « il neige » (et « il pleut »).

La forme à infixe nasal ninguit ne se retrouve que dans un groupe où, comme en latin, ce type s'est particulièrement développé, en baltique : lit. sniñga cil neige », inf. snigti.

nixa, -ae f.: coccymela quam Latini ob colorem prunum uocant, alii a multitudine enixi fructus nixam appellant, Isid. 17, 7, 10. Sans doute corruption tardire et populaire de myxa, v. Sofer, p. 100. Passé en marocain: nis « abricot ». V. André, Lex., s. u.

nō, nās, nāuī, nāre : nager, flotter (sens physique et moral). Attesté depuis Ennius. — $N\bar{o}$, en raison de son caractère monosyllabique, a tendu à être remplacé

par nătăre bâti sur un adjectif *năto-s (cf. fateor) et confondu avec les fréquentatifs par les Latins, d'où la définition: natare: saepius nare, ut dictitare, factitare, f. 168, 2. Nătăre apparaît des Ennius et devient de plus en plus fréquent sous l'Empire. Lucrèce dit nant culi, les écrivains qui le suivent natant oculi (e. g. Ov., f. 6, 673; Quint. 4, 3, 76). Natăre seul est représenté dans les langues romanes (avec une variante obscure tantare). M. L. 5846; B. W. nager.

De natāre dérivent: natātor (M. L. 5847); -tiō, -tilis, ticius, -tōrius, d'où natātōrium n. et natātōria f. « emplacement pour nager »; innātōria « piscine » (Ital.) doit provenir d'une haplologie; natātūra (Głoss.); natātus, -ūs (poétique, époque impériale); natābulum; natābilis; natābundus. De nāre il ne semble pas qu'il y ait de dérivés, en dehors d'un adjectif composé innābilis, L. dans Ov., M. 1, 16, de caractère artificiel (= ἄπλευστος). Du reste, innātābilis était exclu de l'hexamètre dactylique.

Par contre, nō et nātō ont fourni, chacun, des composés à l'aide des préverbes ordinaires : ad, ē-, in-, re-, super-, trāns- (trā-)nō; ab-, ad-, dē- (Hor., C. 3, 7, 28 = κατανήχομαι), ē-, in- (M. L. 4443), prae-, subsuper-, super-ē-, trāns-(trā-)nātō; inēnatābilis (Tert.).

Le présent indo-européen, de type athématique, est conservé dans véd. snátí « il se baigne »; à ce présent ont tendu à se substituer des dérivés divers : snāyate en sanskrit classique, av. snayeite « il se lave » (et un causatif snādayon « qu'ils lavent »), gr. νήχω (qui doit être un ancien *νᾶχω) « je nage », tokh. nāskem « ils baignent »; le latin a aussi un verbe de type dérivé | nō, nās. — Le sens du verbe latin est « nager »; ce sens se retrouve dans irl. snám « fait de nager », gall. nawf, comme dans gr. νήχω. — On traduit ombr. snata, asnata par ūmecta, nōn ūmecta. — Au second terme d'un composé, le védique a ghṛta-snā « plongé dans le ehra».

nobilis : v. nosco.

10000 : v. nex.

noctua : v. nox.

nodus, -ī m.: nœud; et toute saillie en forme de nœud: nœud d'un arbre, bourgeon, nodosité, renflement, chignon; nœud formé par une articulation (xóx-hoc); partie dure (d'un métal, d'une pierre, etc.); hocud qui retient chaque maille dans un filet; par suite, point d'intersection du Zodiaque et de l'Équateur. S'emploie aussi au sens moral, soit dans le sens de nœud(s), liens » (n. amīcitiae, relligiōnis), soit dans celui de « complication, difficulte qui arrête »: incideramus in difficilem nodum, Cael. ap. Cic., Fam. 8, 11, 1. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 5948.

Dérivés et composés : nōdō, -ās, M. L. 5942 ; nōdō-sus, M. L. 5946 ; nōdōsitās (S¹ Aug.) ; nōdābilis et inē-nōdābilis (déjà dans Acc.) ; nōdāmen (bas latin) ; Nōdūus (-ātus?), nom d'une divinité rustique citée par S¹ Aug., Ciu. D. 4, 8, praefecerunt ergo... geniculis nodisque culmorum deum Nodotum (-dutum) ; aussi Nōdutis, Nōduterēnsis, Arn. 4, 7; nōdutus, M. L. 5947; cf. aussi M. L. 5943, nōdētlus (bret. arm. nozelenn?, emprunt savant ou récent), Gl.; 5944, nōdūcīre, et

482, *annōdicāre; 483, *annōdulāre; 5945, *nōdiculus.
abnōdō: enlever les nœuds des arbres (Col.); ēnōdō;
ēnōdis, -e; innōdō (bas latin, M. L. 4445); internōdium;
renōdō (Hor., Epod. 11, 28 = ἀναδέω); renōdis; obnōdō
(Script. rust.).

centenōdia (plante) « aux cent nœuds » (Marcel.). V. nectō.

*noegeum, -I n.: quidam amiculi genus praetextum purpura; quidam candidum ac perlucidum... ut Liuius in Odyssia (21): « simul ac lacrimas de ore noegeo detersit » i. e. candido, F. 182, 18. Cf. CGL V 33, 27, noegeum, nigrum pallium tenue. Sans explication.

nola, -ae f.?: clochette. Avien., Fab. 7, 8, iusserat (canem) in rabido gutture ferre nolam. Leçon douteuse; certains lisent notam; toutefois, cf., pour la quantité, Nölānus dans Prud., στέφ. 11, 208, et, pour le sens, campāna.

nola, -ae: épithète appliquée à Clodia, tirée de nolo e je ne veux pas », équivoquant avec Nola, nom d'une ville de Campanie: in triclinio Coam (cf. coeo, coitus), in cubiculo Nolam, Cael. ap. Quint. 8, 6, 53.

nolo: v. uolo.

nomen, -inis n. : 1º nom donné à une personne ou à une chose : n. proprium, commune; n. Latinum (dans socii nominis Latini, cf. en ombrien Turskum, Naharkum numem, Iapuzkum numem, T. Eug. 1 b, 17). Distingué de uerbum par les grammairiens (comme ονομα de ρημα): in nōmine « au nom de », nōmen Dominī périphrase de la langue de l'Église équivalant à dominus; 2º renom; 3º en droit « nom d'un accusé »: nōmen deferre, accipere; « nom d'un débiteur », d'où « titre de créance »: tituli debitorum nomina dicuntur praesertim in iis debitis, in quibus hominum nomina scripta sunt, quibus pecuniae accommodatae sunt, Asc. ap. Cic., Verr. 2, 1, 10, § 28. En tant que le nom s'oppose à la chose (cf. gr. ὄνομα et ἔργον), nōmen peut désigner « un vain nom », d'où nomine, sub nomine « sous le prétexte de ». Usité de tout temps. Panroman. M. L. 5949.

Composés: agnomen, cognomen, praenomen: les deux derniers sont seuls usités; agnomen semble une création des grammairiens faite en vue de distinguer (agnōscere) les surnoms individuels des surnoms communs à tous les descendants d'une gens; cf. Diom., GLK I 312, 3, propriorum nominum quattuor sunt species : praenomen, nomen, cognomen, agnomen: praenomen est quod nominibus gentiliciis praeponitur, ut Marcus, Puplius; nomen proprium est gentilicium, i. e., quod originem gentis uel familiae declarat, ut Porcius, Cornelius; cognomen est quod uniuscuiusque proprium est et nominibus gentiliciis subiungitur, ut Cato, Scipio; agnomen uero est quod extrinsecus cognominibus adici solet, ex aliqua ratione uel uirtute quaesitum, ut Africanus, Numantinus, et similia. Il n'y a pas dans nomen de g initial étymologique; agnomen, cognomen, et plus tard agnomentum, cognomentum, sont des formes analogiques faites sur le modèle nosco/agnosco, cognosco (cf. Isid., Or. 1, 6, 4, cognomentum uolgo dictum eo quod nomini cognitionis causa superadicitur, siue quod cum nomine est), dont nomen était originairement indépendant (il est peu vraisemblable de supposer que cognomen n'est pas apparenté à nōmen et doit être rattaché à cognōscere, représentant co-gnōmen « signe de reconnaissance », avec un-gnōmen équivalant à γνῶμα). Mais, à l'époque historique, les Latins ne séparaient pas nōscō de nōmen (cf. P. F. 179, 13, nomen dictum quasi nouimen, quod notitiam facit), et Plaute emploie ignōbilis au sens de « homme sans nom » (et non « inconnu »), Amp. 440, ubi ego Sosia nolim esse, tu esto sane Sosia; ì nune, quando sum, uapulabis nisi hinc abis, ignobilis. A basse époque, on trouve confondus adnōminō et agnōminō pour traduire ἐπ- et προσεπ-ονομάζω. Il y a eu là une étymologie populaire toute naturelle.

Autres dérivés et composés : nōminālis; nōminālia n. pl. : « jour où l'enfant recevait son nom »; nōmināliter; nōminōsus = glōriōsus (Gl.); nōmināriī « qui savent lire les noms » (par opposition aux syllabāriī).

nōminō, -ās: nommer (δνομάζω, ὀνομαίνω), panroman, M. L. 5950, et ses dérivés nōminātim, nōminātiō, -tor, -tōrius, -tus, -ūs; nōminātiuus (terme de gramaire n. cāsus = ἡ ὀνομαστυή [πτῶσις]; nōminitō, -ās (Lucr., pour éviter le crétique formé par les formes de nōmīnō); innōminābilis (Apul., Tert.); nōminātus « célèbre » (Tert., d'après ὀνομαστός); innōminātus (Don.) = ἀνονόμαστος; nōminōsus: fāmōsus (Gl.); innōminīs (Ps.-Ap.).

nōmenclātor: esclave chargé d'appeler les noms des clients; nōmenclātiō, -clātūra. Cf. calāre; adnōminatiō: = παρονομασία; āgnōmentum (Apul.) = āgnōmen; cognōminō, ἐπονομάζω; cognōmentum, -minātiō, etc.; cognōminōs: qui a le même nom (= δμώνυμος), M. L. 2030 a.

dēnōminō (Rhet. Her.): désigner par un nom, dénommer (= κατονομάζω); dēnōminātiō (= κατονομασία, παρωνυμία, παρονομασία); dēnōminātīuus (terme de grammaire): dérivé; praenōminō: donner un prénom, nommer en première ligne (bas latin).

prōnōmen: terme de grammaire « pronom », d'après gr. ἀντώνυμος; prōnōminālis, -nātīuus; prōnōminō; prōnōminātiō: figure de rhétorique par laquelle on remplace un nom propre par une épithète, périphrase (traduction de gr. ἀντονομασία).

supernōminō (= ἐπονομάζω) (Tert.). ignōminia: v. ce mot. — V. aussi nūncupō.

Le mot se retrouve exactement en indo-iranien (skr. ndma (inst. sing. ndmnā « par le nom », av. nāma; de même ombr. nome, abl. nomne. Même ō dans v. fris. nōmia « nommer » et sans doute aussi dans arm. anum (gén. anuan), avec prothèse. Formes à vocalisme o dans gr. δνομα (avec prothèse, d'où δνομαίνω « je nomme »), got. namo (pluriel namna; le mot est masculin en germanique occidental: v. h. a. namo, etc.). Le hittite a lāman (gén. lāmnaš) « nom », avec une dissimilation. Formes à vocalisme zéro, irl. ainm, gall. enw et sl. *jime (v. sl. ime, v. tch. jmē (gén. jmene). L'e de v. pruss. emmens, etc., est surprenant.

non: ne... pas, non. Renforcement de la négation ne par l'addition du neutre de unus, ancien oinos, d'où *ne oinom, encore reconnaissable dans les formes anciennes noenum, noenu; cf., entre autres, Non. 143, 31 sqq. La formation de non est exactement comparable à celle de nullum, ancien *ne oinolom, ou de nihil, ancien *ne hīlum; la chute de -um est la même que dans

ce dernier et s'explique par la même raison. Pour passage de oe à ō entre deux n, cf. nōnus de *nouch Passage de oe a o chilo do de la réalité il Non est surtout la negation principale; on la rencontration dicatif, et de la proposition principale; on la rencontration condition condition condition condition condition condition condition. aussi devant le subjonctif à valeur conditionnelle s aussi devant le subjoncti à viene set enseigné commi incorrect; cf. Quint. 1, 5, 50, qui tamen dicat project « ne feceris » : « non feceris », in idem incidat utilis quia alterum negandi est, alterum uetandi. Toutelois poètes ne l'évitent pas (cf. Catul. 66, 80, non prus tradue). A l'époque impériale, non tend à se substitue tradue). A l'epoque importato, dum non (Plin. le J.), ela à në : aummous non (0.1.), etc.
Non + ne forme une particule interrogative qui sun pose une réponse affirmative. Non se place devant ce tains mots négatifs : nōn-nihil « pas rien », nōn-num quam « pas jamais », non nemo, non nullus « pas per sonne » (nonnulli), litotes pour « une certaine quantifa auelquefois, quelques-uns ». Nēmo non (cf. oblet obl au contraire, signifie « il n'y a personne qui ne...; toni le monde ». Usité de tout temps. Panroman. M. L. 595 Sur nonne. v. -ne.

V. ne.

nonae, etc. : v. nouem.

*noneolae: uocantur papillae, quae ex faucibus capra: rum dependunt (-dent), P. F. 179, 15. Inexpliqué.

nonnus, -I m.; nonna, -ae f. (latin ecclésiastique) moine, nonne. — Figure aussi dans les inscriptions de basse époque avec le sens de « nourricier, nourrice ». Sans doute mot enfantin, qui rappelle gr. vévvo, vévva « oncle » et « tante », etc. Cf. M. L. 5817, nana ninna, nonna. Germanique : v. h. a. nunna, ags. nuna Forme avec dissimilation : monnula, CIL VI 27009

norma, -ae f.: équerre; cf. Vitr. 7, 3, anguli ad nos. mam respondentes. Terme technique, employé aussi par image au sens moral de « règle, ligne de conduite ». Souvent joint à rēgula. Classique. Non roman.

Dérivés et composés: normālis « d'équerre »; normātus, d'où normō, -ās; et renormātus; normātiō; normātūra; normula 1., tous termes techniques; abnormis (Hor.); abnormitā (Gloss.); adnormō = 10000 (Charis.); ēnormis (latin impérial) « irrègulier » et suitout « énorme » (cf. immēnsus, immodicus); ēnormitā et inēnormis (Apul.); dēnormō (Hor., S. 2, 6, 9); dēnormis, -mātiō, -mātūra.

Sans doute emprunt à l'accusatif de γνώμων : γνώμων par un intermédiaire étrusque (cf. fōrma, grūma).

nos nom. acc., nostrum, nostrī gén. (nostrōrum, nostrārum); nōbīs dat.-abl.: pronom personnel de la 1^{re} personne du pluriel, « nous ». Peut-être renforcé de -md. S'emploie emphatiquement avec la valeur de ego. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 5960.

Dérivés : noster, également ancien et panroman, M. L. 5961; nostrās « de notre pays » (ne semble plus attesté après Pline); nostrātim « à notre manière; (Sisenna; cf. tuātim dans Plt.). — Une forme ave préfixe, enos, existe peut-être dans la formule initiale du Carmen Fr. Arual. : enos Lases inuate, mais le texte est obscur. La brève de noster est confirmée par le passage de uoster à uester.

Nos représente une ancienne forme de cas régime

dala forme atone skr. nah, av. nō qui servait d'accud la mino datif. L'o de nos peut résulter d'un allonsatifgenta. en latin, est normal dans les monosyllabes rement qui, l'è de noster indique une ancienne brève. autonomes, acque une ancienne brève. pour expansa accusatifs gâth. na (en face de no, datifproces de lace de no, datif-proces, alb. ne, v. sl. ny (où, du reste, y peut représenforme à désinence d'accusatif pluriel; cf. v. ter uno location pruriei; cf. v. pruss. noumans, où la désinence s'est introduite). Cette forme de cas régime a remplacé l'ancien nominatif appartenant à d'autres racines, du type de skr. vay-am, partenan. ou du type de skr. vay-dm, get meis, hitt. mēs « nous », ou du type de lit. mēs, arm. got. mes, arm. mek' « nous ». Cf. l'histoire de uōs, qui a pu servir de modèle. De même, en celtique, les formes irl. ni (sni). gall ni, qui ne peuvent s'expliquer que par un vocagair. ... at vocatione e, servent pour le sujet et pour le régime. — Le germanique a un vocalisme zéro : got. uns (accusatifgenitif-datif), d'accord avec hitt. anz-as

gome. Le datif-ablatif nōbīs est formé comme v. sl. namŭ latif, nami (instrumental).

L'adjectif dérivé noster est obtenu au moyen du suffixe marquant opposition de deux notions; ce ne peut être qu'une forme nouvelle, comme gr. hétrepoc. Ailleurs, le suffixe a la forme *-ro- simplement : irl. arn, got. unsar, v. isl. odrr, arm. mer, toutes formes indépendantes les uns des autres. L'indo-iranien a un suffixe tout autre : skr. asmåkah, etc. C'est avec le possessif ainsi formé qu'a été obtenue l'expression du géniifi qui n'avait pas de forme propre en indo-européen, non plus que le datif ou l'instrumental.

nőscő (ancien gnőscő, attesté par les grammairiens et les inscriptions; gnoscier = nosci, SC Bac.; gnotu. ognitu, P. F. 85, 22; cf. aussi gnobilis et les composés a-gnāscā, co-gnāscā), -is, noui, notum, noscere. Un participe à voyelle brève figure dans les composés : a-gnttus, co-gnitus, incognitus (quant à nota, v. ce mot). Inchoatil nosco signifie proprement à l'infectum « je commence à connaître, j'apprends à connaître, je prends connaissance »; ainsi dans le SC Bac. : eam figier ioubeatis ubei facilumed gnoscier potisit « faites-la afficher là où il soit le plus facile d'en prendre connaissance »: le sens de « je connais » est réservé au parfait nouī : si ego hos bene noui, Cic., Rosc. Am. 20, 57. Les temps de l'infectum s'emploient aussi dans la langue familière avecle sens de « reconnaître » (agnōscō) : potesne | exhis ut proprium quid noscere?, Hor., S. 2, 7, 89. Le participe notus a le sens de « connu » et aussi de « qui connaît »: noui, notis praedicas, Plt., Ps. 996; le pluriel noti, -orum désigne les « connaissances », « les amis », Ancien, classique, usuel. Non roman (cf. cognosco).

Dérivés en nōsc: : nōscitō, -ās : chercher à reconnaître, examiner; et « reconnaître » (Plt.); nōscitābundus (Gell.); nōscentia, -ae f. (Symm.); nōscibilis (Tert.).

Dérivés en nō: nōbilis (gnōbilis, cf. Fest. 182, 12: nobilem antiqui pro noto ponebant et quidem per g litteram, ut Plautus in Pseudolo (964): peregrina facies uidetur hominis atque ignobilis... Accius in Diomede (283): ergo me Argos conferam, nam hic sum gnobilis. Liuius in † Virgo † (3) † ornamentu incendunt † nobili ignobiles): connu; puis, avec restriction dans le sens laudatif (cf. clārus, inclutus), « célèbre, illustre »; le

sens péjoratif est rare. En particulier, « de noble origine », d'où nōbilēs; nōbilitās; nōbilitā, -ās et innōbilitātus (Lampr.); ignōbilis: inconnu (v. nōmen), obscur, de basse origine; ignōbilitās; praenōbilis. Cf. aussi M. L. 5937, *nobilius. Il n'y a pas de substantif *(g)nōmen, *(g)nōmentum, sans doute pour éviter la confusion avec nōmen; sur cognōmen, agnōmen (-mentum), v. nōmen; nōtiō, -ōnis f.: acte de prendre conaissance, examen (sens général et technique du droit: notiones animaduersionesque censoriae, Cic., Off. 3, 31, 111; notioni XV uirum is liber subicitur, Tac., A. 6, 12, 3); dans la langue philosophique, « notion» »: notionem appello quod Graeci tum ἐννοιαν, tum πρόληψιν dicunt, Cic., Top. 7, 31. Cf. praenōtiō même sens.

nōtitia, -ae et nōtitiēs, -ei f. : « célébrité, fait d'être connu ou de connaître » (cf. les deux sens, actif et passif, de nōtius) « connaissance », « notion » (doublet de nōtiō); nōtīuus, -a, -um (Not. Tir.).

nōtēscō, -is (poétique et époque impériale) : devenir connu; ē-, in-nōtēscō, même sens; pernōtēscō (Tac., Quint.) : impersonnel.

nōtificō, -ās: faire connaître, notifier (archaïque, rare); -ficus; nōtefaciō.

ignōtus « inconnu » et « ignorant » (cf. nōtus, ignōrus et ἄγνωστος); nōtor, -ōris m. (époque impériale); nōtōrius, d'où nōtōria f. : lettre d'avis, notice, avis; nōtōrium : accusation.

Composés de nosco: agnosco: reconnaître (dans tous les sens du verbe français); agnitio et (bas latin) agnitor, agnitionalis; agnoscentia, -cibilis; adagnosco (Sén.); cognōscō: même sens, en général, que nōscō, agnōscō, avec indication de l'aspect « déterminé », au moins dans la langue ancienne; cf., par exemple, Tér., Ph. 265, unum cognoris (var. cum noris) omnis noris « est-on parvenu à en connaître un, on les connaît (aspect indéterminé) tous ». Souvent joint à un verbe contenant aussi le préfixe com- : Acc., Trag. 437 : constitit, cognouit, sensit, collocat se in locum celsum; Plt., Am. 441, contemplo, cognosco; Asin. 879, conspicio, cognosco. Dans la langue du droit : cognoscere de « connaître de », ou cognoscere, absolument « faire une enquête ». Joint à ignoscere, Ter. Eu., Prol. 42; Hec., Prol. 3, 8. Par euphémisme « avoir des relations sexuelles » (cf. γιγνώσκω). A remplacé nosco dans les langues romanes; cf. M. L. 2031 et 2030, cognitus.

cognitiō (usuel, classique): connaissance (sens abstrait et concret; sens juridique). Équivalant à nōtiō, traduit κατάληψις; cognitiōnālis (sententia) (Cod. Just.); cognitiōnāliter (id.); cognitor: surtout terme de droit:— est, qui litem alterius suscepit coram ab eo, cui datus est, P. F. 49, 29; par suite « défenseur », « juge », « témoin d'identité »; cognitōrius (Gaĭus): relatif à l'avocat; cognitūra: terme de droit public « charge d'un agent du fisc »; cognitus, -ūs m. (Apul.); cognōbilis (Gell. 20, 5, 9, traduction du gr. ξυνετός, et Caton); cognōscibilis (Boèce), -biliter (Vulg.); et incognōscibilis (Hilar. = ἀσύνετος); incognitus (classique): inconnu.

accognōscō (depuis Varron; cf. F. Thomas, Recherches sur le... préverbe lat. AD, p. 45), conservé dans le vieil italien et le vieux français, M. L. 80, ainsi que les dérivés *accognitus, -tiō, M. L. 79; recognōscō (classique,

usuel, fréquent dans Cicéron ; ἀναγιγνώσκω), M. L. 7126 ; recognitio.

dīnāscō (= διαγιγνώσκω, Hor., Ep. 1, 15, 29; époque impériale).

ignōscō (?): v. ce mot; internōscō (ancien, ne semble plus attesté après Cicéron).

pernosco; praenosco, cf. M. L. 6710 a *praecognitare; renosco (doublet tardif et artificiel de recognosco, Paul. Nol.), où le préverbe ne fait que préciser le sens fondamental.

La racine signifiant « connaître » était, en indo-européen, homonyme de celle signifiant « naître, engendrer ». Les diverses langues ont différencié. La forme *g'ena- n'a subsisté que peu au sens de « connaître », par exemple dans lit. žėnklas « signe ». Le vocalisme o figure dans des formes germaniques qui ont subi des réfections : got. kann « je connais » et kannjan « faire connaître ». Une forme à g'on- initial est établie par lit. žinoti « savoir » et arm. caneay « j'ai connu », canawt' « connu ». La forme *g'nē- a subsisté en germanique : v. h. a. ir-chnāan « reconnaître ». La forme qui a pris le plus d'extension est celle qui servait à l'aoriste, du type gr. ξγνων, et au parfait, du type skr. jajñáu, cf. gr. ἔγνωκα. En slave, znaję, znati « connaître » est aussi un dérivé de cet ancien aoriste. *g'nō- a survécu dans lat. noui, qui sert de perfectum et qui peut reposer à la fois sur l'aoriste et sur le parfait sans redoublement ; l'u de nout est identique à l'u du skr. jajñáu et le sens est celui d'un parfait. C'est sur ce même *g'nō- qu'est bâti le présent nosco, qui a un pendant exact dans v. perse xšnāsātiy « qu'il prenne connaissance de », en regard de adānā « il connaissait »; cf. skr. jānāti « il connaît » et got. -kunnan « connaître, pouvoir ». Un présent de ce dernier type est rendu superflu en latin par l'emploi du perfectum noui avec valeur de présent. De (g)nōscō il faut aussi rapprocher épir. γνωσκω et la forme grecque ordinaire γιγνώσκω. L'ancien adjectif en -to-, qui se serait confondu avec nātus, n'est pas conservé; on a fait (g) notus d'après les formes verbales, de même que l'irlandais a gnáth « connu », le grec γνωτός et le sanskrit jñātáh « connu ». Le -na-, qui est conservé dans lit. pa-žintas « connu » et got. kun ps « connu », apparaît dans ignārus, qui n'offrait aucune ambiguīté: v. (g) nārus et aussi narrāre; il y a, d'autre part, ignorāre; cf. gr. γνώριμος « connu » et γνωρίζω « je fais connaître ». V. aussi (g) nāuus. La nouveauté relative de (g) notus en latin ressort de ce que, avec préverbe, il y a une autre forme, aussi secondaire : co-gnitus, a-gnitus, thématique, en face de gr. ἀγνώς. La ressemblance de la forme tardive notor avec skr. iñatar est purement fortuite, - Les formes verbales de l'irlandais ne sont pas claires; v. H. Pedersen, V. Gr. d. k. Spr., II, p. 546 sqq., et Marstrander, Prés. à nasale infixée, p. 20 sqq. (Videnskapsselskapet skr. II [1924], nº 4).

nota, -ae f.: — alias significat signum, ut in pecoribus, tabulis, libris, litterae singulae aut binae, alias ignominiam, F. 182, 9; marque de reconnaissance, imprimée ou empreinte (souvent joint à uestīgium), façon de désigner. En particulier, « caractère(s) » (notae litterārum) et « caractère abrégé, signe sténographique »; d'où notārius : secrétaire, sténographe, M. L. 5964. Dans la

langue du droit, nota cēnsōria désigne la marque note par laquelle les censeurs signalaient sur leur gistres les citoyens repréhensibles; ainsi nota a presens de « infamie, ignominie ». Attesté depuis luc classique, usuel. M. L. 5962. Irl. not, britt. notal, notaire, mots savants.

Dérivés et composés: notula f. (Mart. Cap.): pur marque, M. L. 5964 a; notō, -ās (Varr., Cic.): pur par une marque, noter, remarquer, désigner par une marque, noter, remarquer, désigner par une marque, noter, remarquer, désigner par que, notation; 2º application de la note sōria; 3º terme de rhétorique « peinture de citère »; et aussi « argument tiré de la définition de mot », cum ex ui uerbi argumentum aliquid alcus Cic., Top. 2, 10; an- (M. L. 483 b), dē- (Cic., cf. de tātus, M. L. 2555), ē- (Quint.), in- (Hyg.), per- (Boo prae- (Apul.), sub-notō (Sén.).

Aucune forme normale de la racine de $(g)_{nosci}$ ne pliquerait l' δ de nota, où, du reste, rien n'indique présence d'un ancien g initial. Pas d'étymologie dis

Notāmen est une création de grammairien pour pliquer nōmen; notāculum « signe distinctif » (Min. Fel est fait sur signāculum.

notia, -ae f.: «luitis alba ». Emprunt au gr. von Pline, H. N. 24, 175, qui la définit herba coriariorus Sur les déformations diverses du nom, v. André, s.i La graphie nautia provient d'un faux rapprocheme avec nautea (v. nāuts).

nouācula, -ae f. (-c(u)lum, Lampr.): 1º coular rasoir (= ξυρόν); 2º poisson de mer (le rason?). Attal depuis Cicéron (Diu. 1, 17, 32). Conservé dans les langulaispaniques, M. L. 5965. Semble tiré, à l'aide du sulfides noms d'instrument, d'un verbe *nouāre, [qui autisparu par suite de son homonymie avec le dénounatif de nouus, ou, suivant l'hypothèse de F. Muller, ni taché à nouāre « renouveler » par étymologie popular.

Dérivé : nouāculārius « coutelier » (Gl.). La racine *kes- « gratter » fournissait un présent rad cal athématique, supposé par lit. kàsu, kàsti « creusen (avec kasaū, kasyti « gratter doucement ») et v. sl. čelo česati « peigner, étriller ». On a rapproché irl. cir « peigne qui serait dérivé d'un thème *kes-, supposant un type athématique, et, avec -ss-, irl. cass « bouclé, frisé n cf. v. sl. kosa « chevelure »? De *kes- il a été tiré de élargissements : *ks-es- dans gr. ξέω (aor. ξέσσαι) racle, je gratte » et ξαίνω « je carde, je peigne ». [élargissement *-eu- est attesté par gr. ξύω « je racle ξυρόν « rasoir » et skr. ksuráh « rasoir », ou, avec méla thèse, par lit. skùsti « raser ». Il y a une forme à double élargissement dans skr. ksnáuti « illémonde », ksnáuti « pierre à aiguiser » et c'est sur cette forme que do reposer lat. nouācula (de *ksnouā-tlo-).

nouālis : v. nouus.

nouem indécl. ; neuf. Usité de tout temps; pany man. M. L. 5968.

Dérivés et composés : nonus, -a, -um : neuvième nona f. : la neuvième heure (qui marquait la cessition des affaires à Rome), cf. M. L. 5952, nona, in noin, britt. nawn; et les dérivés, M. L. 5954, *nona « déjeuner »; nonarius « de la neuvième heure !

nondria 1. (sc. meretrīx): prostituée (qui n'avait le nondria 1. (sc. meretrīx): prostituée (qui n'avait le nondria de paraître en public qu'après la neuvième droit de paraître en caunas, CIL X 2381), -ārum f. heure): Nonae (acc. nounas, CIL X 2381), -ārum f. heure): division du mois romain, appellatae aut quod pl.: division du mois romain, appellatae aut quod pl.: division division nonum idus semper, Varr., L. L. 6, 28; ente Moñalia (sacra); nonanus: adjectif de la langue divisire. n. (mīles), soldat de la 9º légion. Cf. encore nilitaire. n. (mīles), soldat de la 9º légion. Cf. encore nilitaire. n. (mīles), soldat de la 9º légion. Cf. encore nilitaire. n. (mīles), soldat de la 9º légion. Cf. encore nilitaire. n. (mīles), soldat de la 9º légion. Cf. encore nilitaire. n. (mīles), n. 364), nom d'une des vona l'autendam a contra che sur l'autendam a partus tempestiui tempore », cf. Gell. 3, 16, 10; Nonius, pél. Nounis, tempore », cf. Gell. 3, 16, 10; Nonius, pél. Nounis, tempore », cf. Gell. 3, 16, 10; Nonius, pél. Nounis, tempore », cf. Gell. 3, 16, 10; Nonius, pél. Nounis, tempore », cf. Gell. 3, 16, 10; Nonius, pél. Nounis, tempore », cf. Gell. 3, 16, 10; Nonius, pél. Nounis, tempore », cf. Gell. 3, 16, 10; Nonius, pél. Nounis, tempore », cf. Gell. 3, 16, 10; Nonius, pél. Nounis, tempore », cf. Gell. 3, 16, 10; Nonius, pél. Nounis, tempore », cf. Gell. 3, 16, 10; Nonius, pél. Nounis, tempore », cf. Gell. 3, 16, 10; Nonius, pél. Nounis, tempore », cf. Gell. 3, 16, 10; Nonius, pél. Nounis, tempore », cf. Gell. 3, 16, 10; Nonius, pél. Nounis, tempore », cf. Gell. 3, 16, 10; Nonius, pél. Nounis, tempore », cf. Gell. 3, 16, 10; Nonius, pél. Nounis, tempore », cf. Gell. 3, 16, 10; Nonius, pél. Nounis, tempore », cf. Gell. 3, 16, 10; Nounis, t

nouiës adv.: neuf fois (ombr. nuvis); nouēnī: neuf nouiës adv.: neuf fois (formé de neuf; nouenarius: par neuf; nouenarius: formé de neuf; noncuplus: qui vaut neuf fois (Boèce, d'après decuplus).

Nouember (mēnsis) ou Nouembris adj. : mois de novembre (le neuvième de l'ancienne année romaine). M. L. 5969; britt. nouimber, germ. november (récent). nundinus (noundinum dans le SC Bac., CIL I2 581: nondin[um], CIL I² 582, 31) : adjectif composé de novem + din- « qui a lieu tous les neuf jours », substentivé dans : 1º Nūndina, déesse présidant à la purification des nouveaux-nés, qui avait lieu le neuvième jour après la naissance pour les garçons et le huitième pour les filles; 20 nundinum : espace de neul jours, intervalle entre deux marchés; 3º nūndinge (sc. fēriae) : jour de marché, et « marché ». proprement « chômage (fēriae) du neuvième jour ». M. L. 5996. De là nundinor, -aris (nundino) « fréquenter les marchés; trafiquer; acheter ou vendre » (ēnūnding Tert.); nundinalis; nundinarius; nundinator. -tīcius.

nouendit, Mar. Vict. VI, 26 K; nouendialis, e: adjectif du rituel, « du neuvième jour », e sacrum, sacrificium; en particulier, sacrifice offert au mort le neuvième jour après on décès : nouendiale dicitur sacrificium quod mortuo fit nona die quam sepultus est, Porphyr. ad Hor., Epod. 17, 49; subst. nouendial n.; nouennis, e adj.: de neuf ans (Lact.); nonuncium: n. et teruncium dicitur quod nouem unciarum sit, siue trium, P. F. 179, 11: nonussis, -is m.: neuf as, Varr., L. L. 5, 169.

Nouem fournit aussi le premier terme des multiples: nonāgintā: quatre-vingt-dix, M. L. 5953, qui a donné de nombreux dérivés: nonāgenārius, nonāgenī, nonāgesimus, nonāgessis, nonāgeis; nongentī, -ae, -a (noningentī): neuf cents; d'où nongenārius, noningentārius, etc.

Nouem (neuen dans neuen: deiuo « nouem deōrum », Vetter, Hdb., n° 364) Irépond exactement à irl. noin, got. niun, skr. náva, av. nava, et, avec prothèse et altération scondaire, à gr. èvvéa. L'ordinal nōnus a n, à la différence de decimus; ceci montre que la nasale finale du nom de nombre « neuf » était n et non m; et, en effet, le vieux prussien a newīnts « neuvième » en face de desimus « dixième »; l'm du celtique (irl. nómad, etc.) et de l'indo-iranien (skr. navamāh, etc.) est analogique. [Comme la formation de septimus, octāuus, decimus, le lype de l'ordinal nōnus est plus ancien que les formes à suffixe-to- des dialectes de la région centrale, v. pruss. newints, got. niunda, hom. & v[f]aroc.

Sur le second élément de nundinus, v. dies.

Nouensides, Nouensiles : épithète appliquée à une catégorie de dieux, qu'on oppose aux di Indigetes, et qui, d'après Varron, L. L. 5, 74, serait d'origine sabine : Feronia, Minerua, Nouensides a Sabinis; cf. le marse nouesede. Nouensides est peut-être un composé de nou- (v. nouus) + *enses, -idis (cf. insides et obses, praeses); le changement de d en l, que l'on donne souvent comme « sabin », est peut-être simplement dù à l'influence du suffixe en -ilis et des adjectifs en -ēnsilis. La forme la plus ancienne est en -ides (Varr.); Nouensilés n'apparaît qu'à partir de Tite-Live. Comme on ignore l'origine et les attributs et fonctions de ces dieux, toute explication reste douteuse. Cf. Vetter, Hdb., n° 364, qui les assimile aux nouendiī, v. nouendiālis.

nouerca, -ae f.: seconde femme prise par un veuf, belle-mère, marâtre. Attesté depuis Plt. (Ps. 314). Conservé seulement en macédonien nuercă; cf. M. L. 5970, nŏoĕrca. La graphie tardive nouarca a subi sans doute l'influence de mots grecs comme monarca.

Dérivés : nouercalis (postclassique); nouercor, -arī: se conduire en belle-mère (Sid.).

L'étymologie qui suppose nouerca formé sur un imaginaire *māterca tiré de mātercula est invraisemblable, mātercula étant dérivé directement de māter avec le suffixe de diminutif -colo-; et jamais les sujets parlants n'ont pu concevoir l'idée d'un mot *materca. Cf. lupercus; et peut-être utiricus.

V. nouus

nouïcius : v. le suivant.

nouus, -a, -um: nouveau, neuf; au superlatif, nouissimus « le dernier », souvent substantivé; nouissimē « en dernier lieu ». Usité de tout temps; panroman. M. L. 5972.

Dérivés et composés : nouitās; nouō, -ās « innover, et « renouveler », puis « changer » dans la langue politique n. rēs, ou simplement nouāre « changer de régime »; dans la langue rustique : nouātus ager « champ labouré de nouveau », cf. gr. νεάω, νεατός; dans la langue de la rhétorique : nouāre uerba « créer de nouveaux mots ». Composés : innouō; innouātiō; renouō, M. L. 7212; renouātiō, -tor, -tīuus; renouāmen (Ov.); nouilūnium = νεομηνία (Vulg.).

Nouius, -ī, prénestin Nouios, CIL 1º 561, m. : nom propre, surtout suditalique. Les langues romanes supposent aussi un nom commun *nouius « nouveau marié » et « fiancé », M. L. 5971.

dēnuō, de dē nouō, cf. gr. ἐκ καινῆς « de nouveau ». e. g. Plt., Mo. 117, aedificantur aedes totae denuo, puis « une seconde fois » et, comme rūrsus, « en sens inverse ». Souvent joint explétivement à des verbes en re-: Plt., Poe. 79, reuortor rursus denuo Carthaginem.

nouālis adj.: terme de la langue rustique (cf. aruālis, rīuālis, ōuālis); cf. Varr., L. L. 5, 39, ager restibilis qui restituitur ac reseritur quotquot annis; contra qui intermittitur, a nouando, noualis: subst. nouālis (terra) f. ou nouāle (solum) n.: novale, jachère; cf. gr. vatóç et ses composés. Demeuré dans les langues romanes, M. L. 5966. Une parenté avec nouācula est peu vraisemblable (cf. nouātus).

nouellus: diminutif usité surtout dans la langue rustique (cf. uetulus, dans Plt., As. 340, asinos... uetulos;

Cic., Lael. 67, equis... uetulis; Fin. 5, 39, uetula arbor opposé à nouella), où il s'applique aux animaux et aux plantes: n. capra, Varr., R. R. 2, 3, 2; nouellae uineae. id., ibid. 1, 31, 1; nouella, -ae (sc. uītis) « nouvelle vigne », cf. roumain nuia « jeune branche ». Ce n'est qu'à basse époque sous l'Empire que nouellus a commencé à s'employer avec le sens de nouus, d'où le titre de Nouellae (scil. constitutiones) et la création de nouellitās par Tertullien; de nouella provient le britt. nuall. Nouellus a conservé son premier sens dans certains dialectes romans, ainsi logoud. noeddu « ieune bœuf », à côté du sens général de « nouveau », qu'atteste le français par exemple; cf. M. L. 5967. Les dérivés ont tous un sens technique : nouelläster (-trum uinum « vin nouveau »), nouelletum : plant de vignes nouvelles = veoquτεῖον; nouello, -as: planter de nouvelles vignes; et renouello (Col.).

Cf. aussi le nom propre osque Núvellum « Nouellum », à côté de Nola et de Núvlanus = Nolani.

nouīcius: novice. Autre terme technique; se dit surtout des esclaves nouvellement acquis. Renforcement de nouus au dire d'Alfénus ap. Gell. 7, 5, 1. Substantivé nouicium (sc. uerbum) n. : innovation dans le langage, nouveauté. M. L. 5970 a; nouīciolus (Tert.).

Nouīcius est à nouus comme emptīcius (qui s'emploie également d'esclaves, cf. Pétr., Sat. 47, 12), suppositicius sont à emptus, suppositus; sur cette formation, v. Stolz-Leumann, Lat. Gr.5, p. 194.

Nouus répond à gr. νέος (de νέΓος), hitt. newaš, skr. návah, av. nava-, v. sl. novă, lit. navas. Le nom propre Nouius répond à irl. núe, gall. newydd (gaul. Novio-), got. niujis, lit. naujas, skr. navyah, gr. ion. veiog. Dans nouerca, il y a un dérivé d'un dérivé en -ro-, marquant opposition de deux; on a de même gr. νεαρός et, en arménien, nor (gén. noroy) est l'adjectif signifiant « nouveau ». Le dérivé νεότης est fait comme nouitas. Cf. num, nunc. Pour nuper, v. ce mot.

nox, noctis f. : nuit ; déesse de la nuit. La déclinaison de nox est le résultat de la confusion d'un thème consonantique *noct-, cf. gr. νύξ /νυκτός, et d'un thème en -i- *nocti- : l'ablatif est toujours nocte (nocte dieque), mais le génitif pluriel est noctium. A l'époque archaïque existe une forme adverbiale nox « de nuit », qui peut être un locatif sans désinence ou un génitif à finale abrégée *noct(e)s; cf. gr. νυκτός « de nuit »; cet usage est ancien; de même got. nahts « de nuit ». Ce nox a d'ailleurs été remplacé par nocte et par un ablatif-locatif noctū, employé en corrélation avec diū et qui s'emploie surtout comme adverbe « nuitamment », cf. O. Skutsch, Gl. 32, 307; diū noctūque, et sous l'influence de diū, tandis que diurnus doit avoir été fait d'après nocturnus. Usité de tout temps ; panroman. M. L. 5973.

Dérivés et composés : nocturnus : cf. diurnus, et nocturnālis (tardif); noctua : chouette. Sans doute féminin d'un adjectif noctuus, -a auis; cf. annus/annuus, etc., M. L. 5941 (et *noctula); noctuinus (Plt.); noctuābundus (Cic., Att. 12, 1, 2); noctūuigilus (Plt.); noctesco, -is (rare, fait d'après lucesco); noctanter (Cassiod.), M. L. 5939.

Composés: 1º en -noctium: bi-noctium (cf. biduum); aequinoctium n. : équinoxe (cf. gr. Ισημερία, -ινός,

lσονύκτιον); 2° en nocti- :-fer, -cola, -color lσονύκτιον); 2° en nocus dont la plupation de des créations littéraires sur le modèle des conn des creations πιτεταπία. e. g. νυκτιλαμπής, φαής. () *noctivotus, m. D. 33-1. Liuga, -nuga est très incertaine; v. P. F. 181, 1

pernox, -noctis adj. : qui dure toute la nuit (cf. nis). Non attesté avant Virgile; sans doute tiré de noctem, comme le verbe correspondant pernocte « passer la nuit » (cf. peragrō) et ses dérivés, pour la dans quelques langues romanes, M. L. 6421

Cf. aussi britt. neithwyr « hier au soir », de *noor v. J. Loth, o. c., p. 190.

Dès l'indo-européen, le mot, nom d'une force activi qui est féminin, comme lux, nix, comporte un the en -t- et un thème en -ti- : véd. nák (nom. sing) náki en -t- et un theme on the (nom. plur.) [le nom cours de la « nuit » en indo-iranien est *kšap-]. — En germ nique, thème en -t-: got. nahts, etc. En baltique et slave, thème élargi en -i-: v. sl. nosit, lit. naktis; mai trace du thème en -k- dans lit. nak-oyne « auberge pour coucher », nak-vóti « passer la nuit »; le génitif plusi lit. naktū subsiste. L'irlandais a l'adverbe in-nati « cette nuit », et le celtique en général se sert des forms de *nokt- pour indiquer les temps : gall. peu-noel « chaque nuit », he-no « cette nuit », etc. Ceci concord avec l'emploi du groupe de skr. nakt- (qui est lina simple survivance), ainsi skr. naktamcarah « qui circila de nuit ». — Nocturnus est dérivé d'un thème en ris attesté par gr. νύκτωρ, νύκτερος, νυκτερινός et no véd. naktū- dans instr. pl. naktābhih, ce qui rappelle groupe de hom. ημαρ, arm. awr « jour (durée) », opposi à tim « jour (lumière) », et le type véd. dhar « jours (loc. dham), instr. pl. dhabhih. — L'élargissement (d'où les élargissements en -ti- et en -ter/ten-) est ajoute à un thème à gutturale aspirée, conservé seulement dans gr. νύχα νύκτωρ et έννυχος « nocturne », αὐτο-ψυχ « dans la même nuit ». C'est à ce vux- (de *nºgh-, aven timbre u de la voyelle réduite) qu'est emprunté l'u de νύξ, νυχτός. — Dans toutes les formes du mot anciens nement connues, sauf cette forme grecque, le vocalisme était o ; le hittite fournit le vocalisme e avec nekuz clas soir ». 1

noxa; noxius, -a: v. nex, noceō.

nūbēs (et nūbis; nūbs dans Liv. Andr., d'après Serva Ae. 10, 636; cf. trabs et trabes, -bis, plebs et plebes -is f., et m. à l'époque archaïque : nue, nuage (sens propre et figuré). Ancien, usuel. M. L. 5974; B. W. nuel

Dérivés et composés : nūbēcula : petit nuage; nū bilus : nuageux, M. L. 5975 ; nūbilus et nībulus (con firmé par britt. niwl; l'irl. a nyfel, de nūbila); n. nū bilum: temps couvert; nūbila n. pl.: nuage(s); de là, à basse époque, nūbilōsus; nūbilārium n.: hanga pour protéger la moisson contre la pluie; innübis innūbilus : sans nuages (= ἀνέφελος); ob-, sub-nī bilus; nūbilo, -ās (nūbilor, Caton): 1º être nuageux surtout employé comme impersonnel nūbilat e il y des nuages »; 2º couvrir de nuages; de là : *anni bilo, M. L. 486 a, ēnūbilo (Tert.), innūbilo (bas latin M. L. 4447) et obnūbilo; nūbi-fer, -ficus, -fugus, -gena -ger, -uagus, tous poétiques et tardifs.

Pour obnūbō, v. le suivant. Gl. gal. πωσω - ος, σαιστ. ποα « nuee » et peut-galldπαξ av. snaoδō, Vd II 22, qui peut s'interpréter tro l'araz, av. s'interpréter v., d'autre part, l'article nūbō. On par-pu anée ». — V., d'autre part, l'article nūbō. On par-pu anée ». — v., d'autre part, l'article nūbō. On par-pu anée ». — v., d'autre part, l'article nūbō. On par-pu anée ». — v., d'autre part, l'article nūbō. On par-pu anée ». — v., d'autre part, l'article nūbō. On par-pu anée ». — v., d'autre part, l'article nūbō. On par-pu anée ». — v., d'autre part, l'article nūbō. On par-pu anée ». — v., d'autre part, l'article nūbō. On par-pu anée ». — v., d'autre part, l'article nūbō. On par-pu anée ». — v., d'autre part, l'article nūbō. On par-pu anée ». — v., d'autre part, l'article nūbō. On par-pu anée ». — v., d'autre part, l'article nūbō. On par-pu anée ». — v., d'autre part, l'article nūbō. On par-pu anée ». — v., d'autre part, l'article nūbō. On par-pu anée ». — v., d'autre part, l'article nūbō. On par-pu anée ». — v., d'autre part, l'article nūbō. On par-pu anée ». — v., d'autre part, l'article nu anée ». — v., d'autre par frait de la noma de visage » s'expliquerait par « couverture » comme de visage » s'expliquerait par « couverture » comme du visage » comme du visage ». Hypothèse pure. — La de parnar de nebula (v. ce mot), de nimbus et de coexistence l'hypothèse que la cocoexistence l'hypothèse que la forme du mot aurait nibes pube the variée intentionnellement; cf. gr. δ-νόφος et γ-νόφος an lace de vépos.

nibo, -is, -psī, nŭptum, -ere : se marier à (alicuī). pouser. Se dit d'abord de la femme ; ce n'est que dans grangu Vulg.), ou par dérision (comme γαμέω en grec, grafant de la femme), que le verbe s'est employé en ariant de l'homme, pour lequel l'expression propre est pariant ducere; cf. nupta « la mariée » (avec ŭ, cf. M. 15998), nuptula (Varr. ap. Non. 357, 2), nupta esse: dare, locare nuptum. Usité de tout temps. Non roman.

Dérivés et composés : nūbilis (Vg., Ae. 7, 53) : nuptus, -ūs m. (rare); nuptiae « les noces » (pluriel collectif désignant l'ensemble des rites du mariage, cf. gr. γάμοι); M. L. 5999, *nŭptiae et *noptiae (panroman, sauf espagnol et portugais); nuptialis, -liter: nuptiābilis (Not. Tir.); nuptiātor (St Jér., Gloss.); nuntalicius (Dig.); nupto, -ās (Tert.); nupturio. -īs (Mart., Apul.); nuptorium: chambre nuptiale (Gloss.). De *noptiālia est issu le britt. neithawr. Noptiae a subi l'influence de noct-em; cf. en dernier lieu Ernout. Philologica II, p. 230.

Composés (de l'époque impériale) : denūbo : quitter maison pour se marier (d'après deduco); enubo : se marier hors de sa classe (rare, seulement dans T.-L.): innūbō (rare); obnūbō?, cf. plus bas; renūbō (Tert.); innubus, usité au féminin innuba « non mariée » (Ov. = άνυμφος); prōnŭbus (= gr. παράνυμφος), usité surtout au féminin; en particulier épithète de Junon, qui préside aux mariages; substantivé : pronubae adhibentur nuptiis quae semel nupserunt, causa auspicii, ut singulare perseueret matrimonium, P. F. 283, 15. A pronuba se rattache pronubare, dont un exemple de participe présent se trouve dans St Jérôme.

subnuba, -ae f: Ov., Her. 6, 153; bi-, multi-, composés tardifs imités du gr. δί-, πολύγαμος.

Conubium, -ī: la longue qu'on trouve, par exemple, dans Vg., Ae. 9, 600, en qui nostra sibi bello conubia poscunt, ou Ov., F. 3, 195, extremis dantur conubia gentibus : at quae, où -nūbia forme le dactyle cinquième ou quatrième, est due sans doute à un allongement artisciel de la poésie dactylique. Souvent aussi le mot est scandé comme trisyllabe par synizèse (cōnūbjum avec u par position); cf. Thes. IV 814, 55 sqq. Mais, là où la forme du mot ou du vers le permet, il semble qu'on trouve l'u scandé bref, ce qui est la quantité attendue; conubio (Vg., Ae. 7, 253; Ov., M. 6, 428), conubialis, etc.; cf. Thes., loc. cit., 70 sqq., 34 sqq. (la synizèse est moins vraisemblable).

Conubium, dans la langue juridique, désigne le « droit de contracter mariage »; cf. Ulp. reg. 5, 3, c. est uxoris iure ducendae facultas; 3, 4, c. habent ciues Romani cum ciuibus R., cum Latinis et peregrinis autem ita si con-

cessum est. Dans la langue commune, il désigne seulement le « mariage »; c'est un synonyme, surtout poétique, de coniugium, sur lequel il a été formé. - Les gloses ont aussi connubs, connubis, σύγγαμοι.

Les anciens rattachaient nūbō, nŭpta à gr. νύμφη, e. g. P. F. 173, 2, nuptam a Graeco dictam. Illi enim (nouam) nuptam νέαν νύμφην appellant. Mais ils établissaient aussi un rapport entre nūbō et nūbēs, et Varron cite un mot nuptus « opertio », L. L. 5, 72 : Neptunus, quod mare terras obnubit, ut nubes caelum, ab nuptu, i. e. opertione, ut antiqui, a quo nuptiae, nuptus dictus; comme Donat, ad Hec. 656, explique nubere par operiri tegique (cf. la glose obscure nuit : operuit, texit, CGL V 122, 29, où nuit, si la lecon est correcte, doit représenter un parfait * $n\bar{u}b\bar{i} > *n\bar{u}u\bar{i}$, comme $obn\bar{u}b\bar{o}$); cf. Festus 174, 20, nuptias dictas esse ait Santra ab eo quod νυμφεΐα dixerunt Graeci antiqui γάμον... Aelius et Cincius, quia flammeo caput nubentis obuoluatur, quod antiqui obnubere uocarini, et P. F. 201, 4, obnubit, caput operit; unde et nuptiae dictae a capitis opertione. Cf. aussi Serv. in Ac. 4, 374. Or, obnūbo n'a d'autre sens que « voiler [la tête] », et il semble difficile de le séparer de nūbō. L'objection émise par Solmsen contre ce rapprochement, Glotta 2, 78, est que le parfait attesté de obnūbo est obnūbī; mais les exemples de ce parfait sont trop rares et trop tardifs (Ennodius, Cassiodore) pour être probants. Si le rapprochement est exact, nubere marito voudrait proprement dire « prendre le voile à l'intention du mari », et l'acte du mariage aurait été désigné par la cérémonie la plus importante du rituel, celle de la prise du voile (flammeum) qui symbolisait la perte de la liberté pour l'épouse et la réclusion dans la demeure du mari. Nūbō serait ainsi à nūbēs comme caedō à caedēs, etc.; cf. Benveniste, Origines, p. 157.

Le rapprochement souvent proposé avec v. russe snubiti, pol. snebic' « rechercher en mariage » fait difficulté parce que ce terme s'applique au prétendant, non à la femme. Limité à deux langues, le rapprochement, si séduisant qu'il soit, n'a du reste qu'une valeur limitée.

Si l'on écarte le rapprochement avec v. russe snubiti, il reste à considérer les rapprochements qui ont été proposés pour nūbēs; ceux-ci sont bornés à l'indo-iranien et à l'italo-celtique.

Sur conubium et son groupe, v. l'article de J. Wackernagel, Festschr. Kretschmer, 289 sqq.

nucleus : v. nux.

nudiūs: usité seulement dans les groupes nudiūs tertius, quartus, quintus, etc.; cf. P. F. 173, 1, nudius tertius compositum ex nunc et die tertio. Composé de nu (cf. nunc) et du nominatif ancien diūs, qui, au sens de « jour », a été remplacé par dies. Nudius tertius est une ancienne phrase nominale : « [C'est] maintenant le troisième jour », employée adverbialement, comme nīmī-

Dérivé tardif : nudius tertianus, glosé τριθημερινός. Conservé dans quelques dialectes romans, dont les formes supposent un \tilde{u} de la syllabe initiale : $n\tilde{u}$ dius tertius. M. L. 5987.

V. num et dies

nudus, -a, -um : nu, dénudé. Avec l'ablatif, « dénué de, dépouillé de ». Quelquefois aussi, comme gr. γυμνός, et peut-être à son imitation, « légèrement vêtu »; cf. Vg., G. 1, 299, nudus ara, sere nudus. Sens dérivé: sans ornement, simple; nūda uēritās. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 5988.

Dérivés et composés : nūdulus, -a, -um (tardif); nūditās; nūdō, -ās, M. L. 5985; nūdātiō; dēnūdō (depuis Enn. jusqu'à la Vulg., cf. ἀπογυμνόω); ēnūdō (rare, tardif); nūdipēs (= gr. γυμνόπους); nūdipēdālia n. pl.; renūdō (époque impériale).

Tout se passe comme s'il y avait eu un adjectif radical, représenté par le dérivé thématique à vocalisme radical long v. sl. nagū, lit. nūgas « nu », et par des dérivés pourvus de divers suffixes : *-no- dans skr. nagnāḥ et *-eno- dans v. isl. nakinn, *-e/oto- dans v. isl. nakkuūdr, got. naqaþs et *-to- dans irl. nocht, gall. nocht, *-edo- dans lat. nūdus (pour la coexistence de *-to- et *-do-, cf. lit. tvirtas et v. sl. tvrūdū « ferme »); forme à e radical dans hitt. nekumanza « nu », de *negwants. Il y a des formes aberrantes, comme av. maγnō et gr, γυμνός (et λυμνός, Hés.), dont la théorie fait difficulté. L'arménien même, avec m initial comme dans la forme avestique, a un autre mot : merk, qui se laisse concilier avec les précédents. V. Vendryes, Rev. celt., 49 (1932). p. 299.

nügae (nōgae, naugae?), -ārum f. pl.: bagatelles, plaisanteries, sottises, riens; nūgās agere « plaisanter, perdre son temps ». Ancien mot de la langue parlée, populaire ou familier, dont la forme est mal fixée.

Dérivés: nūgor, -āris; nūgātor, -trīx, -tōrius; nūgāmenta (Apul.); nūgāx; nūgācitās; nūgālis (tardif), M. L. 5989; nūgālitās (Gloss.); nūgō, -ōnis (Apul.). Composés plautiniens: nūgi-uendus, -gerulus, -epiloquidēs (Per. 703); nūgiparus (Gloss.).

Dans quelques dialectes italiens se trouve un représentant d'un dérivé *nūgīna, *nogina, cf. M. L. 5990, qui a le sens de « pépin de melon ou de citrouille ». Il est possible que ce soit là le sens ancien de *nūgae et que le mot ait été pris dans le sens imagé, comme naucus, naucum (auquel il est joint par Ennius : illic nugator nili, non nauci'st homo), hīlum, etc.

Pas d'étymologie.

nullus, -a, -um adj. et pron. : nul, aucun. De $ne + \bar{u}l$ lus. Cf. unus. Se substitue, des les plus anciens textes, à nēmō à certains cas et tend à l'éliminer dans la langue parlée. Le neutre nullum au sens de « aucune chose » est rare; la forme qui le remplace est nihil(um), nīl, S'emploie quelquefois en guise de négation renforcée. De même que nullus sum veut dire « je ne suis plus rien du tout, je suis bien mort », nūllus peut se joindre comme une sorte d'apposition à un sujet exprimé ou non et au verbe de la phrase, e. g. Plt., As. 408, Libanum in tostrinam ut iusseram uenire, is nullus uenit (= il n'est pas venu du tout); Cas. 795, qui amat, tamen hercle, si essurit, nullum essurit (= il n'a faim pour rien, il n'a pas faim du tout). Ancien, usuel. Panroman sauf en roumain, où est conservé nēmō. M. L. 5992. Une forme renforcée *ne ipse ūnus est attestée par it. nessuno, v. fr. nesun, prov. neisun; cf. M. L. 5883.

Composés : adnūllō, -ās : dénominatif tardif, formé sur le modèle du gr. ἐξουδενῶ, fréquent surtout dans la langue de l'Église; nūllātenus « en aucune façon »

(tardif, d'après quātenus); nūllibi (id., glosé obsauce nūllifico, -ās et ses dérivés (langue de Préglise) gloses ont aussi nūllātus et nūllidignus.

num : alors, maintenant. Particule temporelle num: ators, maintenant dans que postposée à etian renforcée de la particule -ce dans nunc, nuncine, nun de *num-ce-ne, nunciam de *num-ce-iam. Nunciam de *num-ce-iam. usité surtout dans les phrases interrogatives qui co portent une réponse négative : num quid uis? proprient une réponse négative : num quid uis? propriété surface de la contraction de la cont ment « maintenant (alors) désires-tu quelque chossi Peut être suivi de nam ou de ne, qui le renforcent, da Peut être suivi de nam ou de la surprise ou l'antière des interrogations qui marquent la surprise ou l'antière de la surprise de la sur (num non se rencontre aussi dans num non uis, e. g.) Au. 161) et surtout de quid, dans numquid, d'alon Au. 161) et survous de gran, dans la langue équit. et notamment dans la Vulgate, a remplacé le simpl num; cf. J.-B. Hofmann, Lat. Umgangsspr., p. 49 gr. μητί. Num ayant développé ce sens interrogatif sens temporel a été réservé à nunc, qui a servi à mar quer le temps présent, par opposition à tum, tunc. rapport entre num et nunc s'est à ce point effacé que Plaute peut écrire, Tru. 546, nunc tu num neuis me uoluptas mea, | quo uccatus sum, ire ad cenam? Nunc étant donné son sens actuel, a pu, comme vũv &, rame. ner d'une hypothèse invraisemblable à la réalité nu sente. On le trouve quelquefois, avec des temps du passé ou du futur, pour mettre la chose immédiatement sous les veux.

nunciam: toujours trisyllabique, a le même sens que nunc, en insistant sur l'instantanéité du procès envissagé. Ancien, usuel et classique. Non roman.

Au sens de « maintenant », num et nunc sont évidemment apparentés à gr. vu, vuv et vũv, vũv-t, got nụ v. irl. nử, v. h. a. nu « maintenant », lit. nù et nũnai, sl. nynẽ, skr. nữ, nữnẩm « maintenant », hitt. nu « donc alors ». Le latin a nữ- dans nữ-dius. V. aussi nữper []. Cet adverbe indo-européen *nữ, tonique ou atone, aven nasale finale ou non, est sans doute apparenté au groupe de nouus.

On peut concevoir que l'emploi interrogatif de nun soit dérivé du sens de « maintenant » (v. Hofmann, Lal. Umgangssprache, p. 41 sqq.). Mais on peut aussi penser à quelque particule apparentée au groupe de ne, nem-pe, enim, etc., et qui serait de la forme de tum cum, etc. Alors num aurait deux origines.

numella, -ae f. (employé surtout au pluriel): sorté d'entrave ou de carcan, destinée à immobiliser dés hommes ou des animaux pendant un châtiment ou une opération. Ancien (Plt.), rare et technique.

numellātus, -a, -um: numella ligatus, i. e. uinculo quo quadrupedes alligantur, CGL Plac. V 34, 2.

Étymologie inconnue.

nümen : v. nuō

numerus, -I m.: partie de l'ensemble classée à son rang, catégorie, compte et « nombre ». Numerus peut se dire de choses qui ne se comptent pas, comme de choses qui se comptent: magnus numerus frumenti, Cic., Verr. 2, 2, 72, 176, et magnus piratarum numerus id., ibid. 2, 5, 28. Esse in numerō ne veut pas dire exactement « être au nombre de », mais « être dans la catégorie de »; cf. aussi parentis numerō alicui est,

Gle. Diu. in Caec. 19, 61 sqq., numerum alqm obtinēre cocuper un certain rang », par opposition à nāllō numerō esse; numerōs omnibus « dans toutes les parties ». numerō esse; numerō désigne les divisions d'une à l'époque impériale, numerō désigne les divisions d'une armée marquées par un numéro d'ordre, les « unités ». En outre, numerus a servi à rendre toutes les acceptions techniques du gr. ἀριθμός « nombre oratoire, mesire, rythme », « nombre grammatical », « la foule, le sire, rythme », « nombre grammatical », « la foule, le sire, rythme », « nombre grammatical », « la foule, le sire, rythme », « nombre grammatical », « la foule, le sire, rythme », (par opposition à la qualité). Le pluriel numerī traduit ἀριθμοί « la science des nombres ». Ancien [Liv Andr.], usuel, classique. Panroman, sauf espagnol et portugais (de même numerō). M. L. 5994. Celtique : il. (numir, britt nimer, nifer.)

Dérivés et composés: numerō, -ās: compter, dénombrer, M. L. 5993; numerātiō, -tor, -bilis (Hor., Ov. = ἀριθμητός, comme innumerābilis, du reste plus fréquent et usité dans la prose classique = ἀνα-(βlμητος); cf. aussi innumerus (= ἀνάριθμος); innumerātis (Lucr.); innumerābilitās (Cic.), -biliter, tous mots savants; numerātis, terme de grammaire: -e nōmen (Prisc.); numerātis (tardif): 1º calculateur; o-i uocati sunt qui publicum nummum aerariis inferrunt, Isid., Or. 9, 4, 19; numerius, -α, -um (très rare et tardif); numerōsus: 1º conforme à la mesure, rythmique ou rythmé (sens classique); 2º abondant, nombreux (époque impériale); d'ou numerōsuer, -tās et innumerōsus (rares et tardifs).

abnumerō (Nigid. ap. Gell. 15, 3, 4); ad- (classique et usuel), con- (rare, tardif), dī- (classique), ē- (classique) e uis praepositionis perfectiua saepius uiget » (Thes.), per- (classique, mais rare), re- (archaīque), super- (bas latin), trāns- (Rhet. ad Herenn.) numerō; super-numerōrius: qui se trouve en surnombre (Vég.). Le nom propre Numerius remonte à Numasios, cf. prén. Numasioi, datif, CIL 1² 3, osq. Niumsieis, et doit se rattacher au sabin Numa. Sans rapport avec numerus; v. W. Schulze, Lat. Eigenn., 164, 197.

On rapproche gr. νέμω « je distribue, je partage »; et, pour le traitement phonétique, on rappelle umerus. Le tout peu clair.

Numidae, -ārum m. pl. : -as dicimus quos Graeci Nomadas, siue quod id genus hominum pecoribus negotiatur, siue quod herbis, ut pecora, aluntur, P. F. 179, 5. Emprunt oral au grec; le nominatif Numida est tiré de l'accusatif Νομάδα.

nummus, -ī m. (gén. pl. nummum à côté de nummōnum]: monnaie, pièce de monnaie; spécialement n. (scil. sēsterțius) « sesterce». Ancien (Gaton) et se retrouve en embr. nu mer « nummīs » (qui, du reste, peut être un emprunt au latin). Non roman.

Dérivés et composés : nummārius : relatif à la monnaie, à l'argent; monnayable, c'est-à-dire « vénal»; nummātus : bien fourni de monnaie; nummulus : menue monnaie, et « mauvaise herbe », sans doute le « rhinanthe », Plin. 18, 259; nummulārius : changeur, et « vérificateur des monnaies » (époque impé-

riale); nummulāriolus (Sén., Apocol. 9, 4); neganti-, posci-nummius (Apul.).

Trinummus, titre d'une comédie de Plaute ; cf. Tri. 842. Pour les Latins, nummus est un mot emprunté au grec; cf. Varr., L. L. 5, 173: in argento nummi, id ab Siculis. et Festus : nummus ex Graeco nomismate existimant dictum, F. 176, 35. Le grec de Sicile a bien une forme νοῦμμος qu'on lit dans Épicharme et Sophron; cf. Pollux IX 79 sqq., qui l'attribue au dorien occidental et rapporte d'après Aristote qu'elle était en usage chez les Tarentins. Mais c'est νοῦμμος qui paraît emprunté au latin, comme, du reste, un certain nombre de mots « siciliens »; le doublet νόμος, cf. Liddell-Scott, Lexicon, s. u., semble une hellénisation de la forme latine. Nummus peut provenir de νόμιμος « légal » (scil. sēstertius avec syncope de i et passage de o à u devant la labiale, comme numerus, umerus; pour le sens, cf. νόμισμα. Les noms des monnaies sont souvent empruntés et sans origine claire; cf. as, lībra, mina, dracuma.

numquam : v. unquam.

nunc : v. num.

nunciam : v. num.

nuncupō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : proprement « prendre le nom »; « prononcer le nom », puis « désigner par son nom, invoquer, proclamer », etc. Terme appartenant à la langue du droit et du rituel, considéré comme archaïque par Cic., De Or. 3, 153. Nuncupata pecunia est, ut ait Cincius in lib. II de officio iurisconsulti, nominata, certa, nominibus propriis pronuntiata (Lex XII Tab. 6, 1): « cum nexum faciet mancipiumque, uti lingua nuncupassit, ita ius esto », i. e. uti nominarit, locutusue erit, ita ius esto. Vota nuncupata dicuntur, quae consules, praetores, cum in provinciam proficiscuntur, faciunt : ea in tabulas praesentibus multis referuntur. At Santra, lib. II de uerborum antiquitate, satis multis nuncupata conligit non directo nominata significare, sed promissa, et quasi testificata, circumscripta, recepta, quod etiam in uotis nuncupandis esse conuenientius, Fest. 176, 3. Le mot est généralement pris dans son sens technique; ce n'est qu'en poésie (Pac. 239, R3, cf. Varr., L. L. 6, 60) ou dans la prose impériale qu'il a été usité, avec ses dérivés, dans le sens de appellare.

Dérivés et composés (époque impériale): nuncupātiō, -tor, -tīuus, -tim; nuncupāmentum; connuncupō. Dénominatif de *nōmi-ceps, comme aucupor de auceps. Pour le traitement de ō, cf. le traitement de ē dans sinciput. Pour la forme du premier terme de composé, cf. gr. αίμο-φόρυκτος et l'ancien thème en -nαίμα; lat. opi-fex et opus, homicīda et homō, etc.

nundinae : v. nouem.

nuntius (forme ancienne nountios, d'après Mar. Victor., GLK VI 12, 18; on trouve aussi nontiata CIL I² 586, cf. noundinum et nondinum; quant au nouentium que Buecheler substitue au mouentium du manuscrit dans le Carmen Cn. Marci uatis, cité par Festus 162, 6: quamuis mouentium duonum negumate, il n'a que la valeur d'une conjecture): mot qui sert à la fois d'adjectif, nuntius, -a, -um « annonciateur », et de substantif: nuntius, -i m. « messager » et « message », nuntius et res ipsa et persona dicitur, P. F. 179, 1; nuntia f. « messa-

gère »; nūntium n. « message », d'après Servius. Ae. 11. 896. nuntius est qui nuntiat, nuntium quod nuntiatur; cf. Varr., L. L. 6, 86, ubi... de caelo nuntium erit. L'emploi comme adjectif est le plus rare; du reste, dans les cas où le mot est en apposition, la valeur précise en est souvent indiscernable.

Terme de la langue religieuse et officielle, et spécialement de la langue augurale : nūntia auis, nūntia fibra; nūntiātio est opposé à spectio, Cic., Phil. 2, 32, 81, non nuntiationem solum habemus, consules etiam spectionem, et Fest. 444, 16. Cf. encore Mercurius, nuntius Iouis. Dans la langue du droit public, le nuntius est celui qui est chargé de faire connaître une décision de caractère public ou une proclamation elle-même; cf. Cic., Fam. 12, 24. 2. quos senatus ad denuntiandum bellum miserat, nisi legatorum nuntio paruisset; dans le droit civil, nuntius désigne spécialement la « lettre de divorce » : nūntium uxōrī (re)mittere. Ce sens technique se retrouve dans les composés denuntio, obnuntio, renuntio. Ancien, usuel et classique. Formes romanes en partie de caractère savant. M. L. 5997.

Dérivés et composés : nūntiō, -ās (et nontiō, cf. nontiata cité plus haut) ; nūntiātio (terme religieux et juridique): annonce des auspices, déclaration au fisc; nūntiātor, -trīx (langue ecclésiastique et Dig.); adnūntiō (époque impériale) : annoncer. Très fréquent dans la langue ecclésiastique pour praenūntio; de la adnūntiātor, -tiō, traduisant ἀγγέλλω et ses composés; dēnūntio (langue du droit et du rituel) : déclarer solennellement, faire connaître par message (d. bellum); présager; citer en témoignage. Dans la langue commune : annoncer, déclarer (d'après declamo, declaro) ; dēnuntiātio = dēlātio, Suét., Aug. 66; dēnuntiātor « policier » (époque impériale); ēnūntiō : faire connaître au dehors, dénoncer. Dans la langue de la grammaire et de la rhétorique, « exprimer, énoncer »; ēnūntiātīuus = ἀποφαντικός, ἀπαγγελτικός; inēnūntiābilis (Cens.); internūntiō (T.-L.); internūntius: interprète, intermédiaire ; obnūntio : -are proprie dicuntur augures qui aliquid mali ominis saeuumque uiderint. Don., Ter. Ad. 547; « apporter une mauvaise nouvelle » et « s'opposer à »; praenuntio : prédire; praenuntius; pronuntio : annoncer publiquement, d'où à haute voix, rendre une sentence, se prononcer; déclarer; prononcer (terme de logique); renuntiō (= ἀπαγγέλλω) : 1º annoncer en réponse ; proclamer le résultat d'une élection, et renuntius, -tiator, -tiō; 2º (avec re- dans le sens de « rejeter, refuser »): annoncer le retrait de, révoquer, reprendre, et « renoncer à », d'où, dans la langue de l'Église, abrenūntiō, -tiātiō (cf. abrelictus, Tert.).

On ne peut préciser le rapport avec nouus autrement que par des hypothèses incertaines. Skr. návate « il mugit, crie, chante des louanges » (rac. nu), lett. nauju « crier, miauler », v. irl. nūall sont loin pour le sens.

*nuō, -is, -ere: faire un signe de tête. Le verbe simple ne semble pas attesté en dehors des gloses nuo, νεύω, CGL II 375, 65, nuit, promisit, nutum dedit, IV 369, 30. Il a peut être disparu par suite de son homonymie avec un verbe *nuere (également disparu) supposé par nūtrix. Mais il a laissé de nombreux dérivés et composés :

nūtus, -ūs m. (classique) : 1º signe de tête, et spé-

cialement signe de tête comme manifestation ordre ou d'une volonté, nutus arbitriumque extension; inclinaison, attraction des corps

numen, -inis n. : terme religieux, quasi nutus dei et potestas dicitur, F. 178, 9; n. dicunt esse imperum et potestas aucuur, 1.1...,
dictum ab nutu, (quod cuius nutu) omnia sunt cui
undeatur. Vare 1... tuu imperium maximum esse uideatur, Varr., L. L. J. Spécialement « puissance divine », d'où le seus con Spécialement « puissante mot prend à l'époque in cret de « divinité » que le mot prend à l'époque in les l'une numentum l'acceptant de l'acce riale. De là numentar (uel numentum) locus in the riale. CGI v en 1969 numen consecrabatur pagani dicebant, CGL V 227

abnuō (abnueō dans Ennius d'après prohibeo) abnuo (aonueu uono

— ἀπονεύω « refuser d'un signe de tête, faire signe que non », opposé à annuō, ἀνανεύω; cf. Nigidius production sur sanidament con sanidament son s pour devenir un synonyme de negāre, abnegāre, Ek quent dans la litote non abnuo.

adnuō : accorder par un signe de tête ; innuō : faire un signe de tête à ; intimer, signifier ; renuō (et, tar dif, rennuo, d'après an-, in-nuo) : rejeter la tête in arrière en signe de refus ; renūtus, -ūs (Plin. le I) Fréquentatif : nūtō, -ās : 1º faire des signes de tela signifier par signes (déjà dans Plt.); 2º chanceler, brain ler (sens physique et moral). De là : nūtā-men, tin -bilis, -bundus; ab-, ad-, re-nūtō.

Aucune forme n'est représentée dans les langues no

Cf. gr. νεύω « je fais un signe de tête » et skr. nguit násate « il bouge, il se tourne ». L'abstrait νεύμα est formé comme lat. numen.

nuper adv.: récemment, nouvellement. Ancien, usuel classique. Non roman. Généralement expliqué comme issu de *nouo-par-os « nouvellement acquis », cf. l'emploi adjectif dans Plt., Capt. 718, recens captum homi nem, nuperum, nouicium, mais semble plutôt forme de *nū- (cf. nunc, etc., gr. vvv) et de -per, comme semper et l'adjectif plautinien peut être analogique de pauper Le superlatif nuperrime (Cic., Rhet. ad Her.) indique que les Latins croyaient à la première étymologie (nuperrime comme pauperrimus); de nuperrime a été tire à basse époque nuperrimus (Cod. Theod.).

nurus, -us f. : bru, belle-fille. Adaptation latine d'un mot indo-européen. Doublet populaire : nura (et norus, nora). Nurus n'est pas représenté dans les langues romanes, dont les formes remontent à năra, nŏrus et surtout nora; cf. M. L. 6000. Panroman; désuet en français.

Dérivés et composés : nuricula ; pronurus : nepotis uxor

Le nom indo-européen de la « bru » était *snusó-, qui est conservé dans gr. νυός et arm. nu (gén. nuoy); à ce thème en -o- désignant une femme a été substitué un thème en -ā- dans des langues où le féminin en -on'a pas subsisté : skr. snusá, v. h. a. snur et v. angl. snoru, alb. nuse. Le latin nurus a subi l'influence de socrus; le latin populaire a nora (où u devant r non suivi de u a passé à o; cf. fore).

nuscitio, -onis f.; nuscitiosus, -a, -um: nuscitiosum Ateius Philologus ait appellari solitum qui propter oculorum uitium parum uideret. At Opillus Aurelius nuscitiones esse caecitudines nocturnas. Aelius Stilo, qui plus uideret uesperi quam meridie, nec cognosceret nisi quod admouisset, F. 176, 15. Les gloses ont aussi Joculos amino plus uespere uidet. V. luscus.

nutrio, -īs, -īui, -ītum, -īre (et nūtrior, Catal. 3, 4; d nurum de son lait, Nurum pour être une forme ancienne bâtie sur pourir. nourif. *nūrī-, avec suffixe sans gutturale. Toutefois, m nom num, comble moins anciennement attesté que nūtricō; prinier exemple, semble-t-il, dans Catulle, 61, 25. In-prinier exemple, semble-t-il, dans Catulle, 61, 25. In-conu de Cicéron, qui emploie nătricor et surtout alo, pen qu'il connaise nutrimentum; cf. Or. 13, 42. Il est bien que nutrio ait été préféré par les poètes dactypossible quirico, dont l'i est attesté dans Plaute, Mer. 509. Joues a matrio est surtout répandu dans la langue Impériale. Panroman. M. L. 6006.

periais. Dérivés : nūtrībilis (Cael. Aur.) et innūtrībilis : innitritus, M. L. 4447 a; nūtrīmen (poétique, rare: a sté conservé dans certains dialectes romans avec le sens de « veau de lait », « jeune bétail », etc. M. L. 5005. ce qui semble attester l'emploi de ce substantif en -men dans la langue rustique; cf. laetāmen, etc.); nūtrīmentum, -mentālis (bas latin); nūtrītor (non attesté avant Stace), -tōrius (bas latin) ; *nūtrītiō « nourriture », M. L. 6007; nūtrītus, -ūs; nūtrītīuus (tardifs); nūtrītūra (Cassiod.), M. L. 6007 a; nūtrifico

Composés : ad- (Plin.), ē- (époque impériale) « ui praepos. plane euanida » (Thes.; influence de ēduco?), in-(id.), re- (Paul. Nol.) nütrīre.

nntrico, -as (et nutricor, -aris): nourrir (de son lait). et simplement « nourrir ». Verbe attesté surtout à l'apoque républicaine, et du reste assez rare; le verbe nui correspond ordinairement à nūtrīx, c'est alo; -is. at le nourrisson se dit alumnus. Nútricare est conservé surtout dans les dialectes italiens; cf. M. L. 6002.

Dérivés : nūtrīcātus, -ūs m.; nūtrīcātiō, tous deux archaïques ou repris par les archaïsants; nūtrīcātōrius. Cf. encore M. L. 6003, *nŭtricarius.

Nūtrīco avec son i ne peut être un dérivé de nūtrīx. -īcis. C'est sans doute une formation populaire qui est à nūtrio comme fodico à fodio, etc.

nutrix (noutrix sur une vieille inscription de Némi. CIL I² 45; scandé avec première syllabe longue chez les poètes dactyliques; mais les formes romanes remontent à nutrix, etc.; v. M. L. s. u.), -Icis f.: nourrice (sens propre et figuré). Ancien, usuel. S'emploie quelquefois, dans Plaute, joint à un substantif masculin, e. g. Cu. 358, inuoco almam meam nutricem Herculem; cl. Tri. 510, où nūtrīx se rapporte à un champ, ager. Le sens de « mamelle », dans Catulle, 64, 18, rappelle le gr. πιτθός en face de τίτθη. Μ. L. 6008.

Dérivés et composés : nūtrīcula diminutif de ten-

nūtrīcius: nourricier; subst. nūtrīcius « père nourricier, tuteur »; nūtrīcia « nourrice » (bas latin), M. L. 6003 a; nūtrīcium « soins nourriciers », conservé dans quelques dialectes romans, M. L. 6004; nūtrīciō (Inscr. tardive) « père nourricier », différent de *nūtritio, de sens abstrait, cité plus haut.

La chronologie des faits latins montre que nūtrīx ne

saurait être issu par haphologie de *nūtrītrīx, féminin de nûtrîtor. Ce dernier, de beaucoup postérieur à nûtrîx, est formé sur nūtrio et ne peut avoir pris naissance qu'à partir du jour où du sens de « allaiter », qui est primitif, le verbe était passé à celui plus général de « nourrir ». Nūtrīx est formé directement sur une racine *sneu/snu- « allaiter », avec le même suffixe qu'on a dans genetrīx, meretrīx, obstetrīx. La rencontre de *nuō « i'allaite » (de la racine *sneu-) et de *nuō « je fais un signe de tête » a eu pour conséquence la disparition de l'un et l'autre verbes.

La racine doit être celle de skr. snauti « il sort goutte à goutte », qui se dit en particulier du lait de la mère. Le grec a avec degré o : νόα πηγή. Λάκωνες ; avec degré zéro : ἔννυθεν ἐκέχυντο (Hes.), qui a chance d'être aussi une forme dorienne

nux, nucis f. : noix; et généralement tout fruit à amande. Souvent accompagné d'une épithète n. abellana (auel-), gallica, graeca, grandis, minor, pinea, d'où CGL Plac. V 35, 1, nucispineum est quod rustici nuclipineum dicunt. Cf. encore nux amara « amande amère ». castaneae nucēs « châtaignes ». Le pluriel nucēs désigne le « nover »; cf. Plin. 16, 97, inter primas germinant ulmus, salix, nuces. Ancien, usuel. M. L. 6009.

Dérivés et composés : nuculeus, nucleus m., diminutif, cf. acus/aculeus; equus/eculeus, etc. : amande de la noix, Plt., Cu. 55, qui e nuce nuculeum esse uolt, frangit nucem; et « amande » de toute espèce de fruit, « noyau », M. L. 5983; nucleō; nucleātus; nucleolus (tardifs); ēnucleō « enlever le noyau », employé au sens moral comme synonyme de enodare, extricare (classique, Cic.); enucleatus : pur, dépouille de tout accessoire ou de toute souillure; enucleata, -orum « essentiel d'une chose » (Vég.) ; ēnucleātē (cf. Non. 60, 3); innucleātus; nucula, nucella, M. L. 5984 et 5979; nucētum « plant de novers », M. L. 5981; nucāmentum (usité au pluriel par Pline) : fruits ou fleurs en forme de noix; nuceus; nucinus : de noix; nucālis : en forme de noix (Cael. Aur.); cf. M. L. 5977, B. W. noyau, et 5976, *nŭcāliāre « dénoyauter ».

Composés en nuci-: nucifrangibulum (Plt.); nuciprūnum (Plin.); nucifolia (Gloss.), calque de καρυόφυλλον, etc.; v. André, Lex., s. u.

Cf. aussi M. L. 5978, *nūcārius, -a (germanique: m. b. all. noker); 5982, nucicula, qui ne semblent pas attestés dans les textes, mais figurent dans les gloses, Thes. Gloss. emend. s. u.; Isid., Or. 17, 7, 23, a nucicla; 5980, nuceola a noisette ».

Cf. irl. cnù « noix » et les formes galloises correspondantes. Tandis que le latin, ou *kn- initial s'est réduit à n-, a un élargissement -k-, le germanique a un élargissement *-d-: v. isl. hnot, etc.; v. Vendryes, MSL 21, 41. Le mot n'apparaît pas hors des parlers occiden-

nyma: nom d'une plante indéterminée (Plin. 27, 106). Cf. peut-être gr. νύγμα « piqûre »?

nympha, -ae f.: nymphe. Emprunt savant ancien au gr. νόμφη, poétique. Formations hybrides tardives : nymphālis, nymphigena. V. lympha.